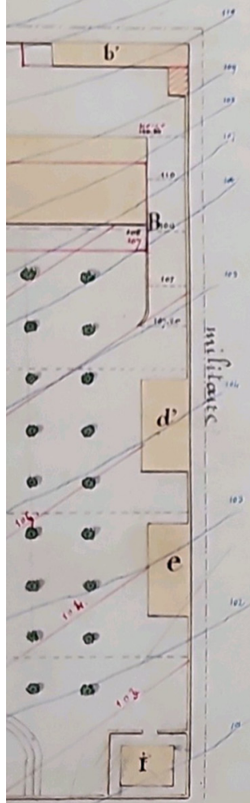
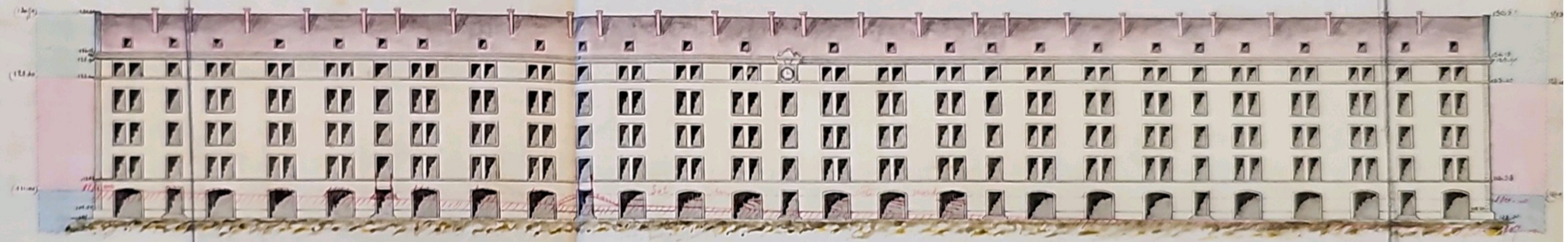
Projets supplémentaires pour 1875 – Batiments Militaires – Article 15 (Sections a, b, c, d, e, f, g, h)

uire un casernement pour 3 bataillons actifs d'infanterie à 4 Compagnies.

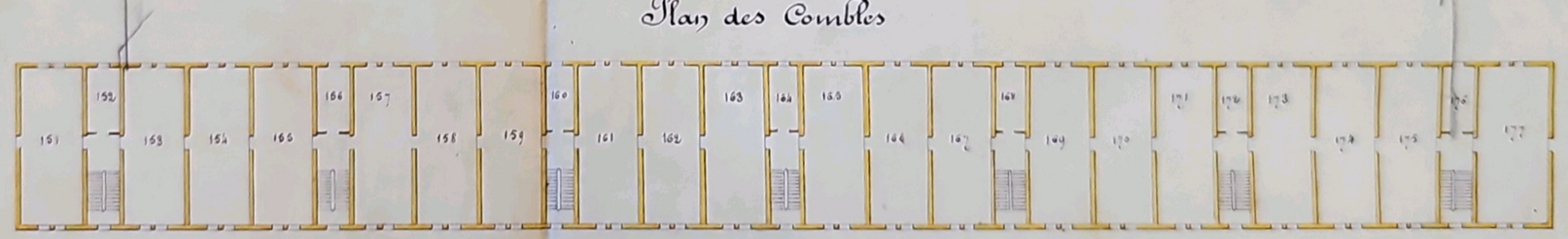
(Ce projet est évalué 700.000f 00)



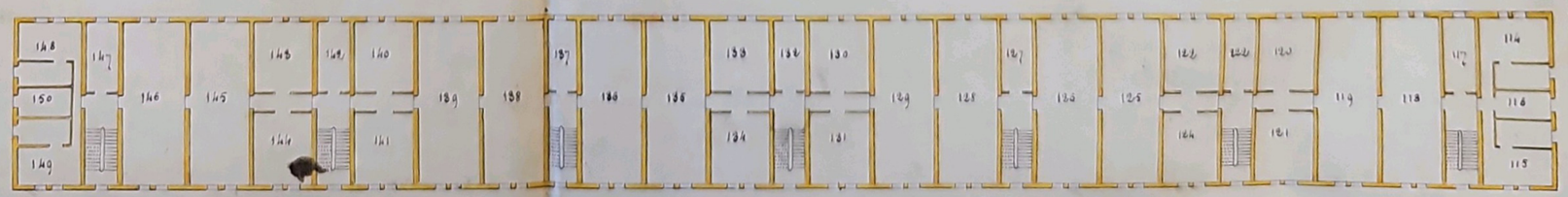
Elévation suivant A B



Plan des Combles



Plan du 2e Etage



Plan du 1er Etage



Maîtrise d'ouvrage :
SGAMI SUD – DIRECTION IMMOBILIERE

Etude :

ALTER LIGNES - Agnès Walter Architecte du Patrimoine
SASK Ingénierie – Sébastien Knafel – Ingénieur Structure

Introduction

Cette étude historique sur les bâtiments 750 et 751 de la Caserne Fouque n'est pas exhaustive.

Elle a vocation à donner des 1ères clefs de lecture et être poursuivie dans le cadre de l'Etude de Maîtrise d'œuvre lancée par la Maîtrise d'ouvrage début 2026 pour la restauration du site et des bâtiments.

Lodève et la Caserne Fouque dans son environnement

Lodève et la Caserne Fouque dans son environnement



Vue de Lodève depuis la départementale D135E5 (Route de la Vierge) située à l'Est de la ville – le centre historique avec l'église St Fulcran et la caserne Fouque avec le bâtiment 750-751

Les vues d'ensemble, actuelles et anciennes, montrent le rapport très fort que la Caserne Fouque et le bâtiment 750-751 ont toujours entretenu avec le paysage et la ville de Lodève

Lodève et la Caserne Fouque dans son environnement



Vue Nord de la caserne Fouque avec le bâtiment 750-751 – façades Nord et Est - en premier plan et l'église St Fulcran en arrière plan

Vue aérienne de la Ville



Les vues aériennes montrent une inscription très forte de la Caserne Fouque dans le site.

Les cartes anciennes

Cartes anciennes

XVIIIe siècle - Carte de Cassini

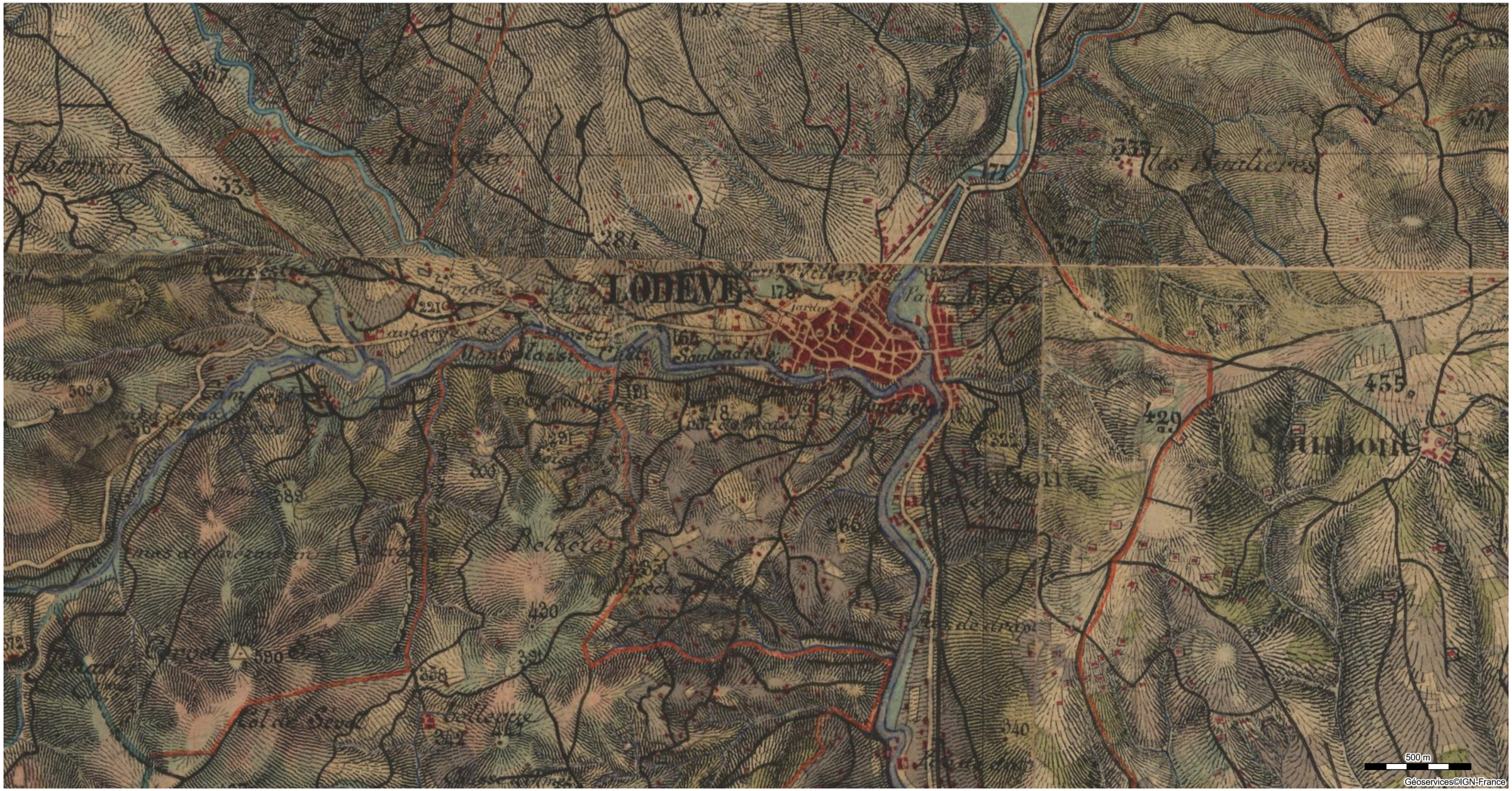


L'enceinte médiévale de Lodève et ses faubourgs à l'Est de la Lergue sont visibles ainsi que terrain « Pt Versailles » au NO de la ville (où s'implantera la Caserne Fouque à la fin du 19ème)

Les cartes anciennes permettent d'appréhender le site dans son ensemble en remontant aux périodes précédant la construction de Caserne

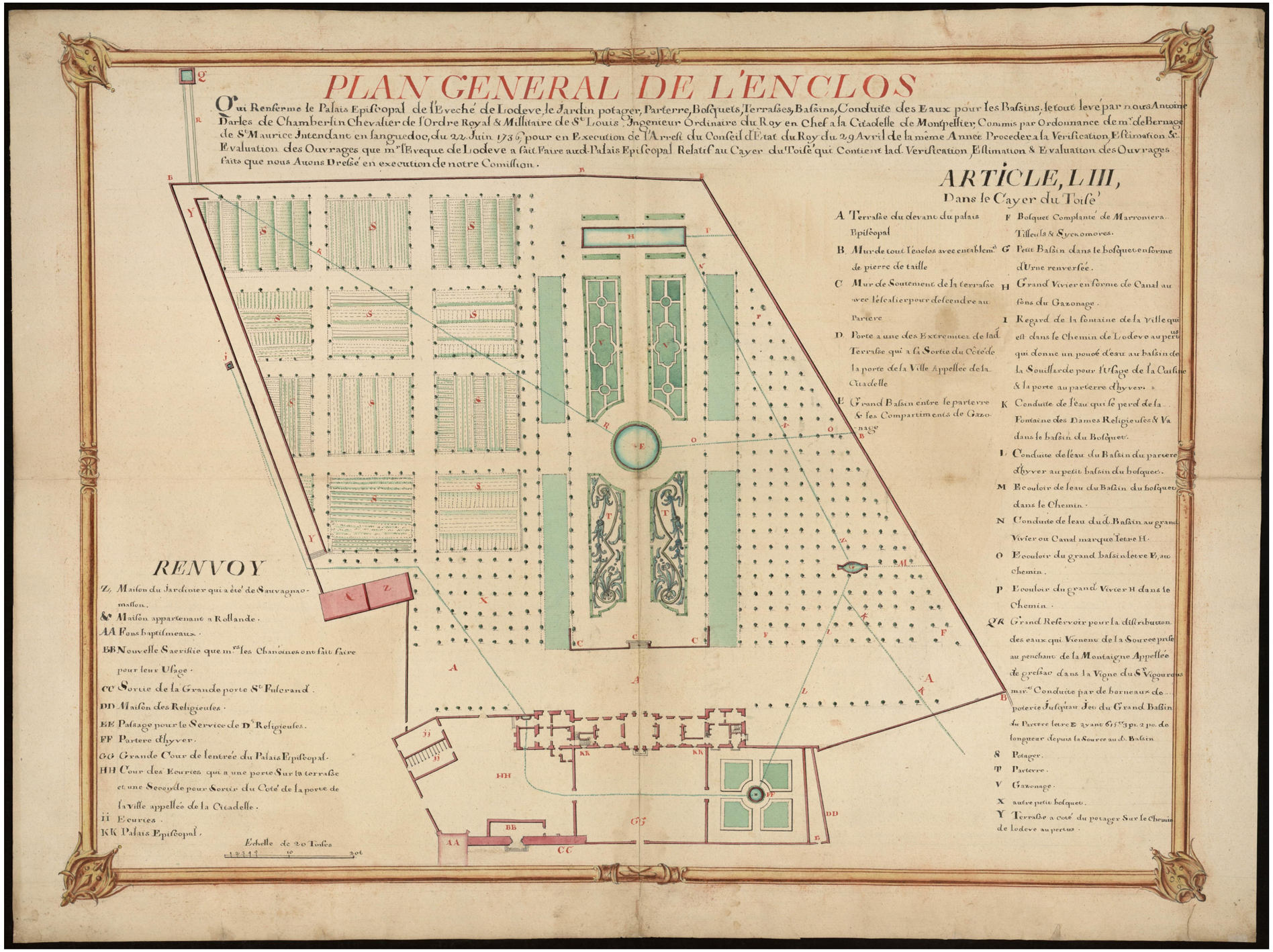
Cartes anciennes

1820 -1866 - Carte de l'Etat Major



Extension de Lodève au Nord Est antérieur à la création de la Caserne de Lodève. L'ancien jardin de l'Evêché est visible au Nord. Il donnera lieu à l'esplanade de l'hôtel de ville jouxtant la Caserne

Cote C 1345-10 Lodève : palais épiscopal. 1736 – archives départementales de l'Hérault



Le plan de 1736 du Palais Episcopal de Lodève avec le jardin de l'Evêché qui donnera lieu à une promenade publique
L'ancien Palais Episcopal et jardin, actuel Hôtel de ville et parc public, sont protégés en totalité – Ils forment axe de composition de la Caserne Fouque qui sera construite à partir de 1885
L'ensemble est partiellement Inscrit MH par arrêté du 15/10/2003 et partiellement classé MH par arrêté du 27/06/2005

Le contexte historique

Le contexte : 1870 – 1871

La guerre franco allemande – cf. articles de presse en particulier : cotes 9 DOC 1 à 23 L'Indépendant de Lodève - archives dép. de l'Hérault

L'Indépendant de Lodève. - N° 1 18 septembre 1870 - à N° 23 19 février 1871

Délib. du Conseil Municipal – séances 19 avr. et 1er mai 1874 – Vote en faveur d'un nouveau Casernement

Cote - 9 DOC 189 – archives départementales de l'Hérault - L'Indépendant de Lodève. - N° 34 du 3 mai 1874



3 Mai 1874. 15 Centimes. 9e Année. No 34.

La Liberté par l'Ordre ! L'Ordre avec la Liberté !

L'INDÉPENDANT DE LODÈVE

Journal Politique Hebdomadaire.

ABONNEMENTS
Lodève, un an 8 fr.
Départements. 10 fr.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.
Réclames, id. 40 c.

Pour tout ce qui concerne la rédaction et l'administration, s'adresser à E. CORBIÈRE, Propriétaire-Gérant, Boulevard des Recollets, à LODÈVE, (Hérault.)

Les Abonnements et Annonces sont reçus au bureau du Journal, à Lodève. — A Paris, chez MM. HAVAS-LAFFITE-BULLIER, 8, place de la Bourse, et RICHARD et Cie, Passage des Princes.

Délibérations du Conseil Municipal de la commune de Lodève

Séance du 19 avril.

Garnison à Lodève. M. le Maire estime qu'une garnison à Lodève serait avantageuse pour le pays dont les ressources sont très restreintes. Il demande au Conseil son opinion sur un dépôt de troupes. La Commune, en cas d'acceptation, aurait à sa charge le casernement, elle fournirait seulement les bâtiments destinés à recevoir les troupes, sans matériel. Renvoyé aux commissions des finances "et des travaux publics.

Séance du 1er Mai.

GARNISON A LODÈVE. M. le Maire, a exposé au Conseil qu'il serait possible à la ville de Lodève d'obtenir le dépôt d'un bataillon de chasseurs à pied, s'il en juge par divers renseignements qu'il a reçus ou encore parce que lui ont dit à la fois M le préfet et M. le général pendant le séjour qu'ils ont fait à Lodève et après la visite de divers locaux propres à [établissement de ce dépôt;

Le Conseil, en présence de cette déclaration et attendu qu'il est incontestable qu'une garnison ainsi composée serait un grand bienfait pour le pays; qu'elle augmenterait ses ressources en faisant élever le produit de l'octroi et qu'elle ferait naître une foule de petites industries dont elle assurerait l'existence. Attendu que Lodève se trouve en ce moment dans des conditions favorables pour espérer d'obtenir le bataillon qui va être formé et dont l'autorité supérieure n'a pas encore disposé; désirant vivement que ce dépôt puisse être obtenu, s il n'impose à la ville que des sacrifices compatibles avec la situation du budget, invite M. le Maire à pousser à fond l'instruction de cette affaire, à conférer avec l'autorité militaire et à obtenir d'elle les renseignements qui pourront permettre l'appréciation exacte de la dépense, soit par la confection des plans et devis de M. l'architecte, soit par le transport sur les lieux d'un officier du génie qui puisse faire connaître quelles seraient les constructions et les réparations qu'exigerait le casernement de ce bataillon si le dépôt en était accordé à la ville.

SOMMAIRE des Délibérations du Conseil Municipal de la commune de Lodève :

Séance du 19 avril.

Demande de soutien de famille du sieur Fromenty Auguste Isidore. Renvoyé pour prendre des renseignements.

Demande en augmentation de traitement faite par M. Raunier, professeur au collége. Renvoyé aux commissions des finances et de l'instruction publique.

Chemin de Belbézé. Cession de terrains pour élargissement et redressement. Adopté.

Legs de 500 fr. par Mlle Clainchar, aux sœurs garde-malades. Approuvé

Legs de 2,000 fr. par M. Ménard à la fabrique Saint-Fulcran. Approuvé.

Legs de 2,000 fr. par Mlle Clainchar à la fabrique de Saint-Fulcran. Approuvé.

Legs de 2,000 par M. Ménard à l'hospice. Approuvé.

Legs de 500 fr. par Mme Hector Teisserenc à l'hospice. Approuvé.

Vote d'une somme de 36 fr. 18 pour frais dee impositions communales.

Réclamation de la Compagnie du Midi au sujet de l'éboulement de la Roche Bernis. Renvoyé aux commissions des Finances et des Travaux publics.

Lettres des jardiniers au sujet de leur déplacement dans la rue des Marchés. Ajourné jusqu'à la fin des réparations.

Affaire Adrien Granier au sujet des trottoirs. Approuvé sa promesse verbale dont M. le Maire accepte la responsabilité.

Acte de cession de terrains de la rue des Marchés pour l'élargissement. Approuvé.

Lanternes réclamées par la Société Philharmonique. Refusé par le conseil qui les revendique comme propriété communale, et décide de les faire réparer afin de les prêter indistinctement aux deux Sociétés.

Garnison à Lodève. M. le Maire estime qu'une garnison à Lodève serait avantageuse pour le pays dont les ressources sont très restreintes. Il demande au Conseil son opinion sur un dépôt de troupes. La Commune, en cas d'acceptation, aurait à sa charge le casernement, elle fournirait seulement les bâtiments destinés à recevoir les troupes, sans matériel. Renvoyé aux commissions des finances et des travaux publics.

Séance du 28 avril.

Demande de soutien de famille pour le sieur Fromenty Auguste Isidore. Le conseil rejette cette demande, les motifs en étant insuffisants.

Demande de réintégration de pièces des archives de l'hospice appartenant à la commune, envoyées à Montpellier. Renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Balayage public. Taxe à imposer. Renvoi à la commission des finances.

Marché aux bestiaux. Taxe à appliquer au bétail. Renvoi à la commission des finances.

Trottoirs de café et établissements publics. Taxe à imposer. Renvoi à la commission des finances.

Séance du 1er Mai.

GARNISON A LODÈVE.

M. le Maire a exposé au Conseil qu'il serait possible à la ville de Lodève d'obtenir le dépôt d'un bataillon de chasseurs à pied, s'il en juge par divers renseignements qu'il a reçus ou encore parce que lui ont dit à la fois M le préfet et M. le général pendant le séjour qu'ils ont fait à Lodève et après la visite de divers locaux propres à l'établissement de ce dépôt;

Le Conseil, en présence de cette déclaration et attendu qu'il est incontestable qu'une garnison ainsi composée serait un grand bienfait pour le pays; qu'elle augmenterait ses ressources en faisant élever le produit de l'octroi et qu'elle ferait naître une foule de petites industries dont elle assurerait l'existence.

Attendu que Lodève se trouve en ce moment dans des conditions favorables pour espérer d'obtenir le bataillon qui va être formé et dont l'autorité supérieure n'a pas encore disposé; désirant vivement que ce dépôt puisse être obtenu, s'il n'impose à la ville que des sacrifices compatibles avec la situation du budjet, invite M. le Maire à pousser à fond l'instruction de cette affaire, à conférer avec l'autorité militaire et à obtenir d'elle les renseignements qui pourront permettre l'appréciation exacte de la dépense, soit par la confection des plans et devis de M. l'architecte, soit par le transport sur les lieux d'un officier du génie qui puisse faire connaître quelles seraient les constructions et les réparations qu'exigerait le casernement de ce bataillon si le dépôt en était accordé à la ville.

SOUSCRIPTION
AU LION MONUMENTAL DE BELFORT.

La souscription au LION de Belfort, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, obtient un succès qui chaque jour se dessine de plus en plus, grâce au caractère de l'œuvre si éminemment patriotique et aussi au zèle du Comité de Paris, qui fonctionne activement sous la présidence de M. JUTEAU, avocat à la Cour d'appel.

Les demandes de listes affluent de toute part et la plus grande célérité préside aux réponses.

Les journaux illustrés de Paris, le *Monde illustré* et l'*Illustration* en tête se sont spontanément offerts pour reproduire par la gravure, la vue du monument tel que l'a conçu le sculpteur Bartholdi.

Tout présage donc la réussite; et à ce propos, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que chaque souscripteur a droit à une photographie du monument, à titre de souvenir, et que les souscriptions doivent être remises à MM. les délégués qui les font parvenir à MM. LÉVY-BING, banquiers, 102, rue Richelieu, Paris ou à M. NAMONT, trésorier général du Comité de Paris.

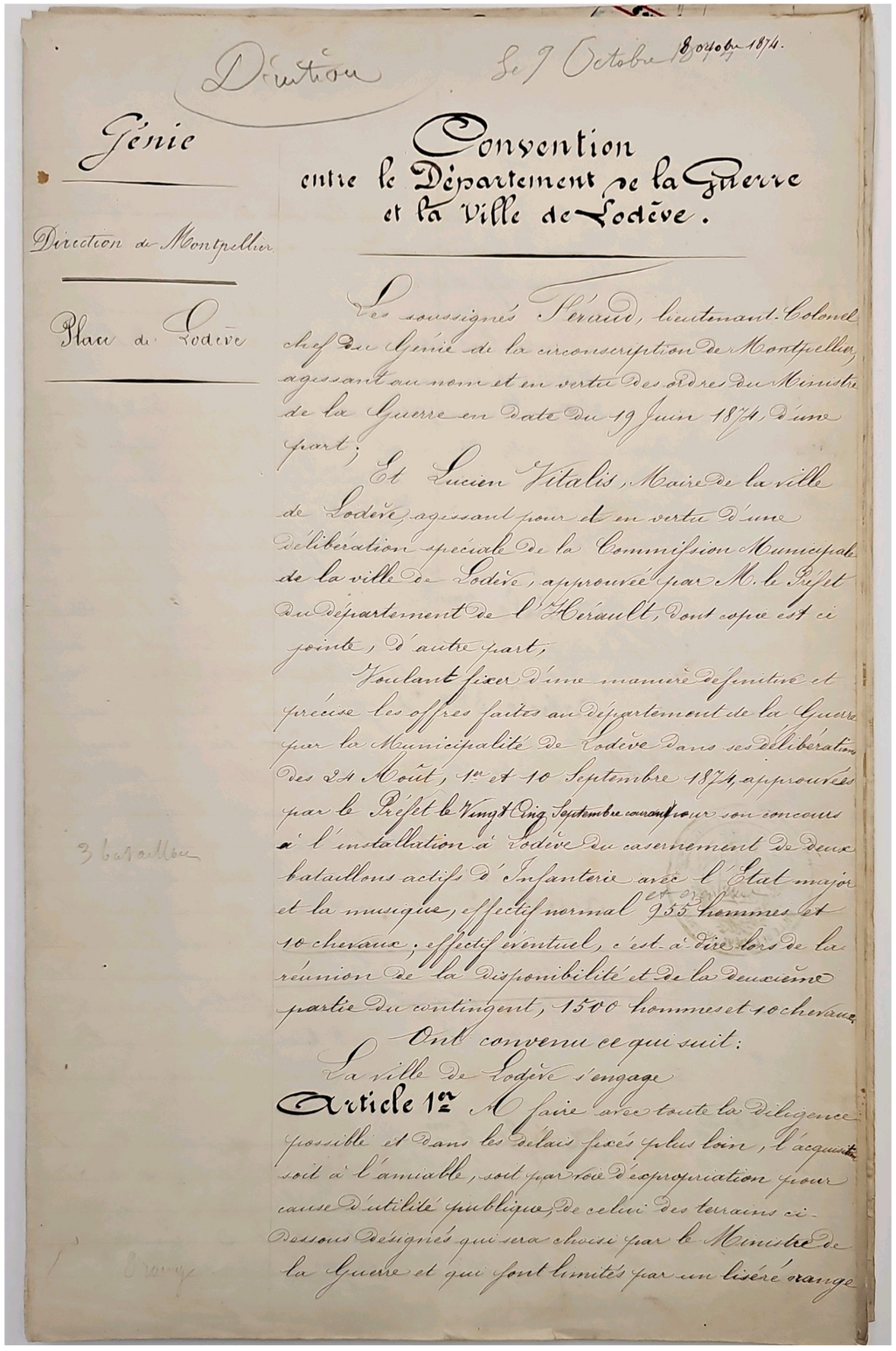
Les listes de souscription sont portées à domicile par le sieur Lavagne, ancien facteur.

QUATRIÈME LISTE.

	Montant des listes précédentes	147 f. 20
MM.	Vinas César,	10
	Balp Edouard,	1
	Refreger, docteur-médecin,	5
	Dumas, receveur de l'enregt,	2
	Olivier, employé enregt,	1
	Azemar Justin,	2
	Roux Antoine,	1
	Amédée Guiraud,	50
	Gorneaud, chapelier,	50
	Bec René,	1
	Chabernac Mathieu,	25
	Vernet, chapelier,	50
	Julian Hippolyte,	50
	Tubière Joseph,	50
	Vigourel Hippolyte,	50
	Jean Creissel, mécanicien,	1
	Joseph Serieys,	50
	Bénavenq Flour,	25
	Total jusqu'à ce jour	475 f. 20

1874 – Convention du 9 octobre 1874 - Cote 2R396 – archives départementales de l'Hérault

Une première convention est signée le 9 octobre 1974 marquant les accords pris entre le Ministère de la Guerre et la Mairie de Lodève de construire un nouveau Casernement.



Direction

Le 9 Octobre 1874

Génie

Direction de Montpellier

Plan de Lodève

Convention
entre le Département de la Guerre
et la Ville de Lodève.

Les soussignés Sérand, lieutenant-Colonel chef du Génie de la circonscription de Montpellier, agissant au nom et en vertu des ordres du Ministre de la Guerre en date du 19 Juin 1874 d'une part;

Et Lucien Vitalis, Maire de la ville de Lodève, agissant pour et en vertu d'une délibération spéciale de la Commission Municipale de la ville de Lodève, approuvée par M. le Préfet du département de l'Hérault, dont copie est ci jointe, d'autre part,

Voulant fixer d'une manière définitive et précise les offres faites au département de la Guerre par la Municipalité de Lodève dans ses délibérations des 31 Août, 1er et 10 Septembre 1874, approuvées par le Préfet le Vingt Cinq Septembre courant pour son concours à l'installation à Lodève du casernement de deux bataillons actifs d'Infanterie avec l'Etat major et la musique, effectif normal 755 hommes et 10 chevaux; effectif éventuel, c'est à dire lors de la réunion de la disponibilité et de la deuxième partie du contingent, 1500 hommes et 10 chevaux.

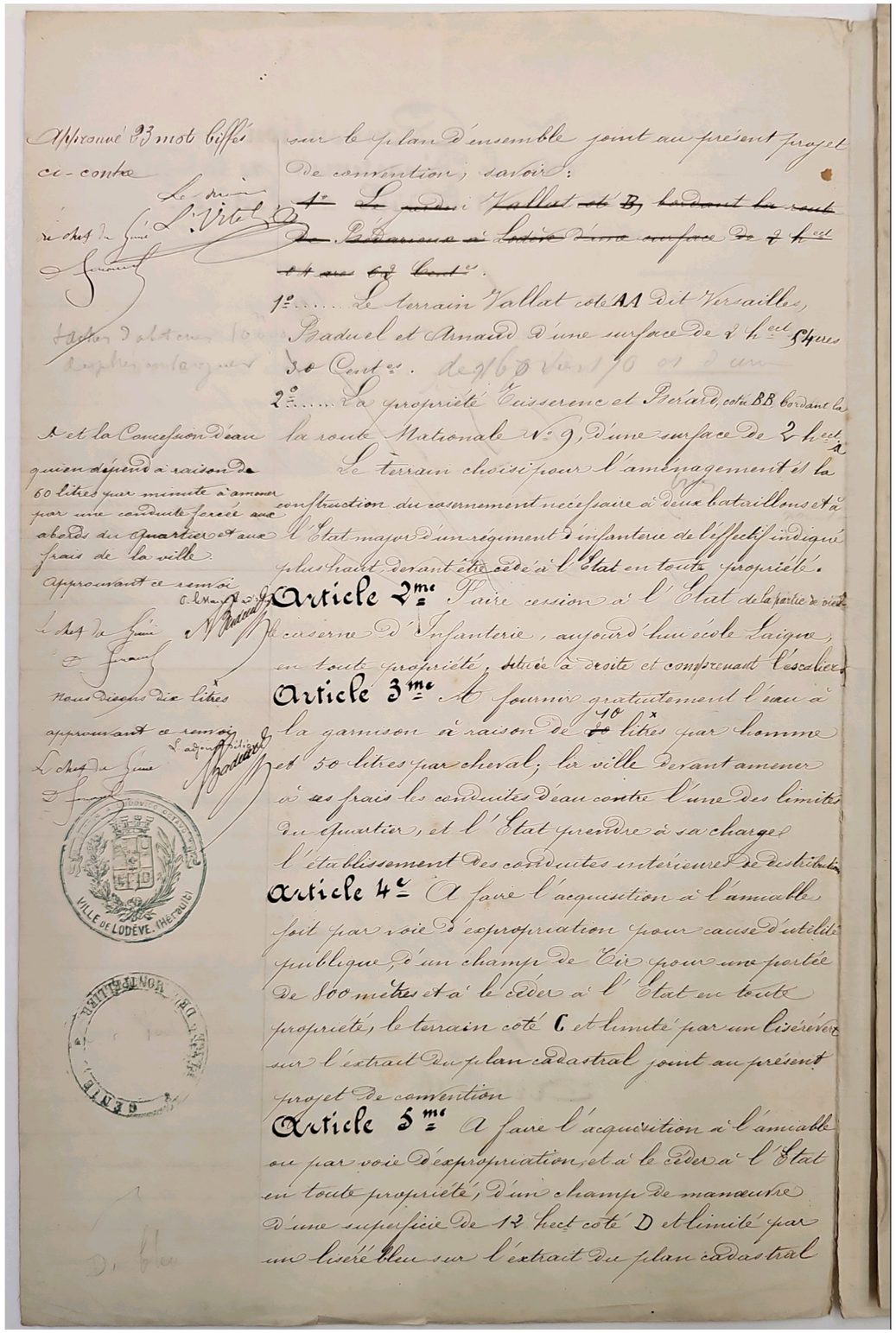
Ont convenu ce qui suit:

La ville de Lodève s'engage

Article 1er A faire avec toute la diligence possible et dans les délais fixés plus loin, l'acquisition soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique de celui des terrains ci-dessous désignés qui sera choisi par le Ministre de la Guerre et qui sont limités par un liséré orange

3 bataillons

Orange



Approuvé 23 mots biffés ci-contre

Le Maire

L. Vitalis

Le chef du Génie

Signé

Nous disons dix litres

Approuvant ce renvoi

L'adjoint délégué

Le chef du Génie

Signé

sur le plan d'ensemble joint au présent projet de convention, savoir:

~~1° Le Vallat et B, bordant la route~~ ~~Bérenguier~~ ~~Bérard~~ ~~une surface de 2 h.ares~~ ~~et au sud~~ ~~Cent.es~~.

1°..... Le terrain Vallat coté AA dit Versailles, Bradel et Arnaud d'une surface de 2 h.ares 54ares 30 Cent.es. de 60 litres par 10 et 2 ans

2°..... La propriété Tuisserenc et Bérard, coté BB bordant la route Nationale N° 9, d'une surface de 2 h.ares

Le terrain choisi pour l'aménagement et la construction du casernement nécessaire à deux bataillons et à l'état major d'un régiment d'infanterie de l'effectif indiqué plus haut devant être cédé à l'Etat en toute propriété.

Article 2me Faire cession à l'Etat de la partie de cette caserne d'Infanterie, aujourd'hui école Laigue, en toute propriété, située à droite et comprenant l'escalier

Article 3me A fournir gratuitement l'eau à la garnison à raison de ~~10~~ 60 litres par homme et 50 litres par cheval; la ville devant amener à ses frais les conduites d'eau contre l'une des limites du quartier, et l'Etat prendre à sa charge l'établissement des conduites intérieures de distribution

Article 4e A faire l'acquisition à l'amiable soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'un champ de tir pour une portée de 800 mètres et à le céder à l'Etat en toute propriété, le terrain coté C et limité par un liséré vert sur l'extrait du plan cadastral joint au présent projet de convention

Article 5me A faire l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation, et à le céder à l'Etat en toute propriété, d'un champ de manœuvre d'une superficie de 12 hect coté D et limité par un liséré bleu sur l'extrait du plan cadastral

Bleu

1874 – Convention du 9 octobre 1874 – Cote 2R396 – archives départementales de l'Hérault

Cette convention propose plusieurs terrains et fait état d'un casernement de 1500 hommes à Lodève. *En croquis n°1 le terrain Vallat coté AA dit Versailles - de 2 ha et 54 ares.*

Génie

16me Corps d'armée

Place de Lodève

Légende

— Le polygone abcdef limité par la ligne orange et dont l'axe sera dans le prolongement de celui de la promenade publique, représente le terrain concédé par la ville de Lodève:
La surface exacte est de 2 hectares 54 ares 30 centiares

— Le petit triangle aef qui est sur la voie publique contient environ 1 are 70 centiares

— La partie cghijc faisant partie de la propriété Vallat, devra être acquise également par la ville qui s'engage à y interdire toute construction et à y planter des arbres suivant les alignements à fixer par le service du Génie

Dans le polygone abcdef, les côtés ab-bc-cd-de-af sont égaux, chacun ayant 160m de côté.

Copié sous la direction du Lt Colonel
Chef du Genie
Le Lieut-Colonel chef du Génie

Certifié par le Maire
Lodève le 8 octobre 1874

Vu: le 9 Octobre 1874
Le Colonel Directeur du Génie,

Plan – Croquis N° 1 – à l'appui du projet de convention entre le département de la Guerre et la mairie de Lodève pour le casernement de 1500 hommes.

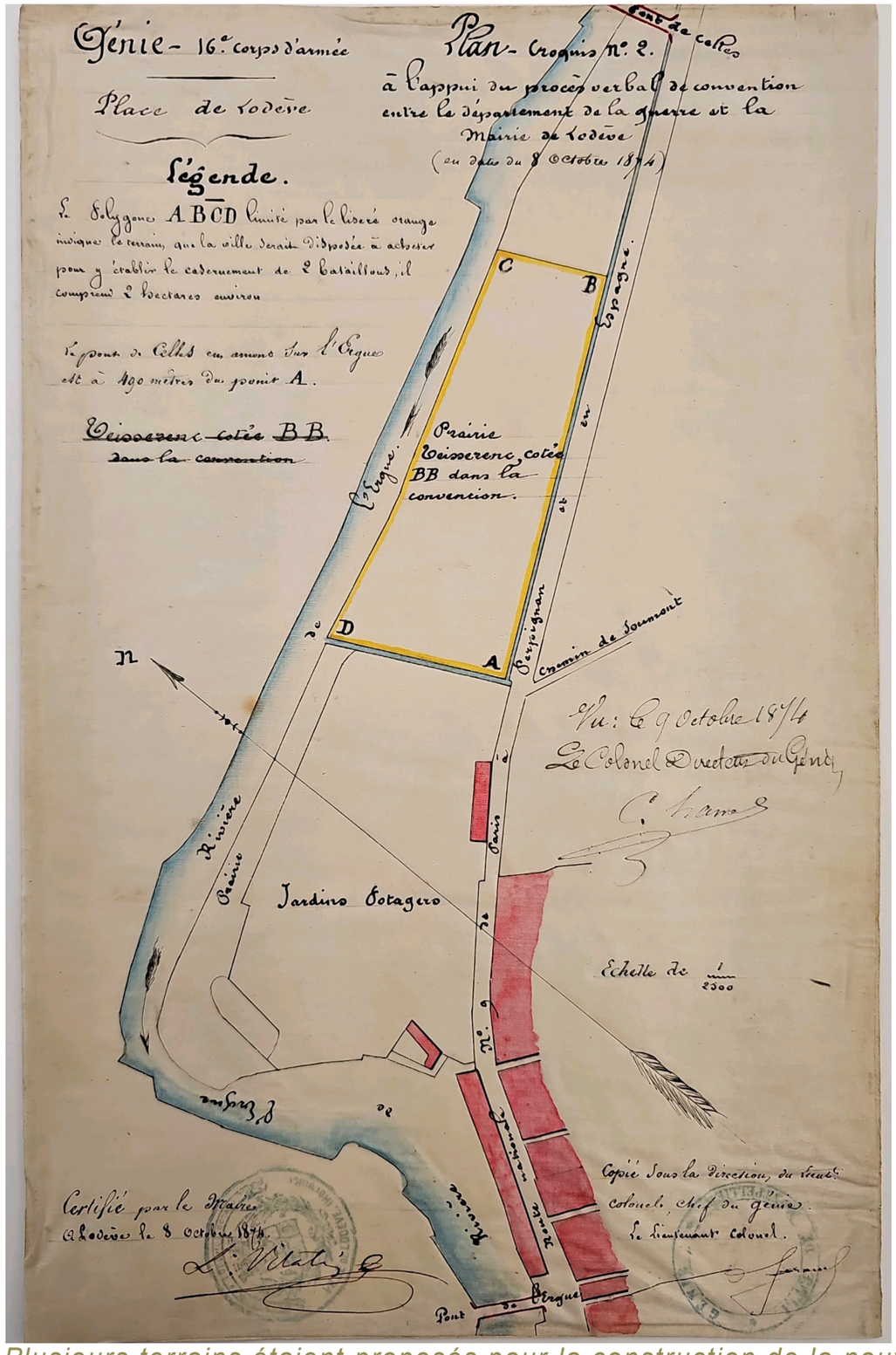
Convention du 8 octobre 1874.



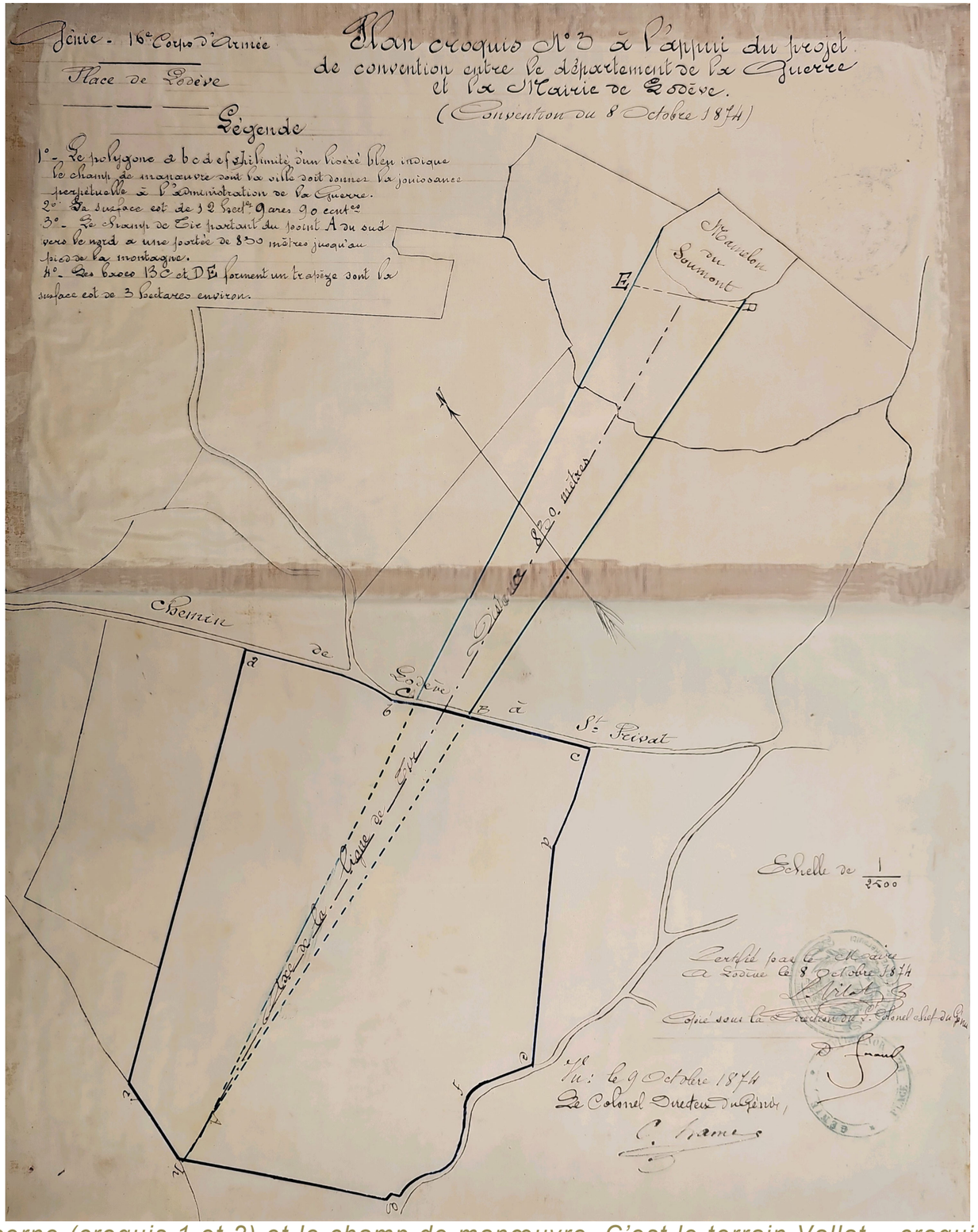
Echelle de 1mm p. 2500

1874 – Convention du 9 octobre 1874 - Cote 2R396 – archives départementales de l'Hérault

Croquis n° 2 le terrain Teisserenc, coté BB, situé au bord de la Lergue.



Croquis n° 3 le champ de manœuvre.

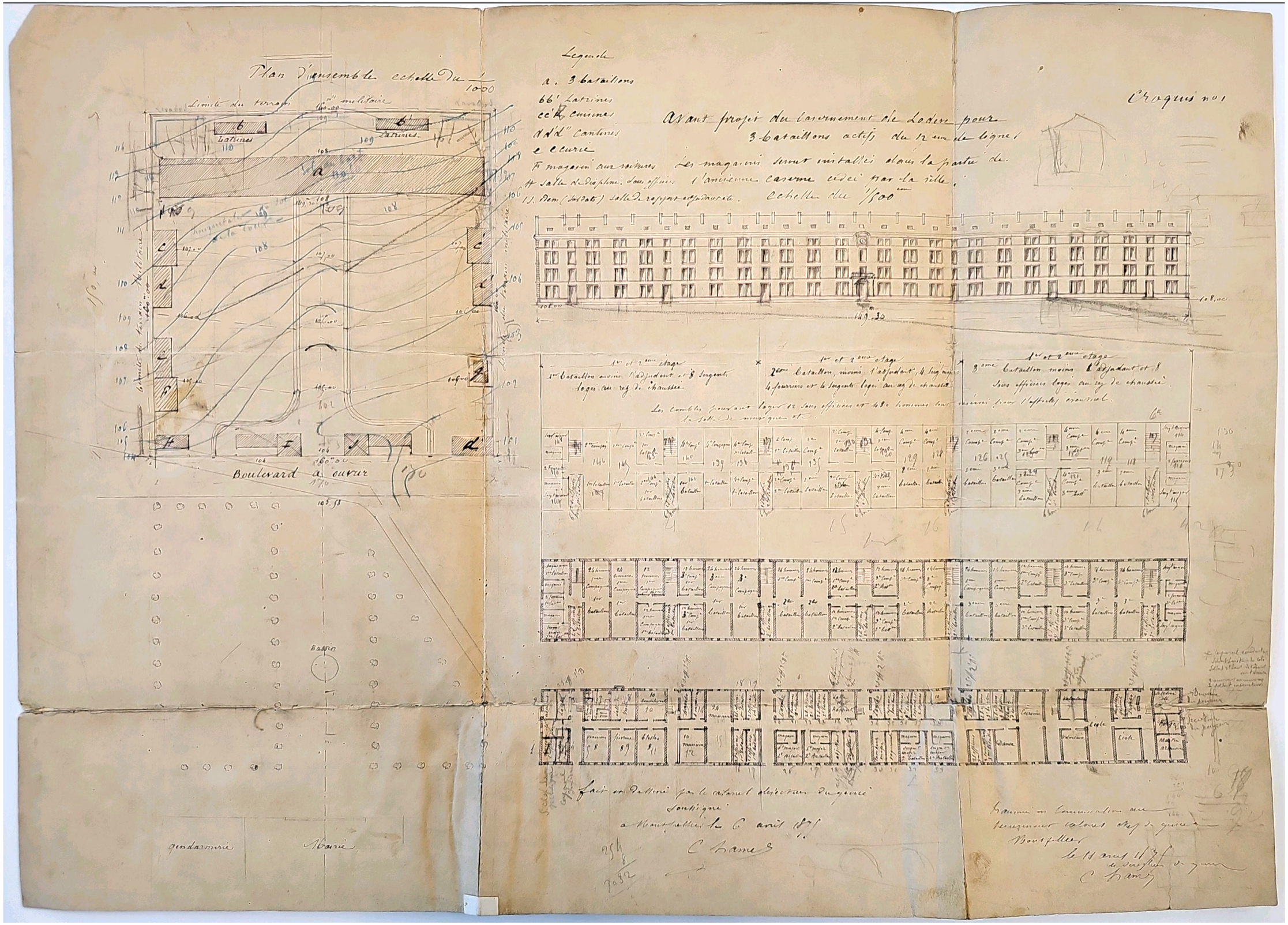


Plusieurs terrains étaient proposés pour la construction de la nouvelle Caserne (croquis 1 et 2) et le champ de manœuvre. C'est le terrain Vallat – croquis n°1 page précédente - qui sera retenu pour la construction de la nouvelle Caserne (Caserne B)

L’avant Projet du 6 avril 1875

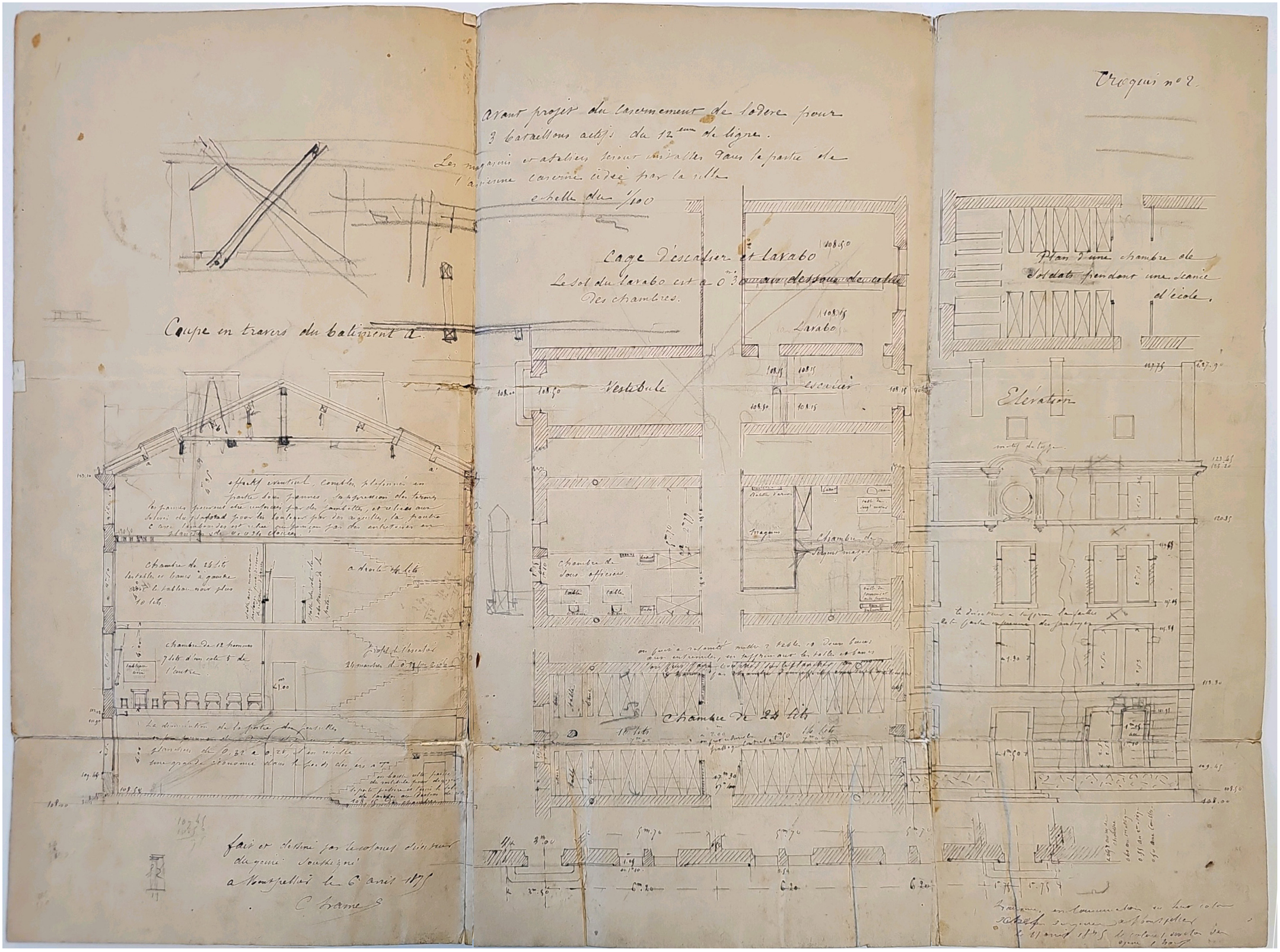
Les plans de 1875 – Avant projet du 6 avril 1875 - Cote 2R397 – archives départementales de l'Hérault

Croquis n° 1



Les plans de 1875 – Avant projet du 6 avril 1875 - Cote 2R397 – archives départementales de l'Hérault

Croquis n° 2



Le Projet du 17 mai 1875

Feuille N° 7

Génie
Direction de Montpellier. Place de Montpellier
Annexe de Lodève

supplémentaires
Projets pour 1875. Batiments Militaires _ Article 15 (Sections a, b, c, d, e, f, g, h, i, j et K.)

Construire un casernement pour 3 bataillons actifs d'infanterie à 4 Compagnies.

(Ce projet est évalué 700 000f 00)

Plan d'ensemble du terrain

Promenade du parc

Gendarmerie

Mairie

Limite

Mur de clôture

Mur projeté de clôture

Fait et dressé par le Lieutenant du Génie
Montpellier le 17 mai 1875

Echelle de 1/1000 pour le plan d'ensemble

Echelle de 1/100 pour les plans de détails et élévation

Elévation suivant A B

Plan des Combles

Plan du 2e Etage

Plan du 1er Etage

Plan du Rez-de-Chaussée

Plan de l'Etage demi souterrain

Nota

Légende du plan d'ensemble

Légende des plans de détails

Rez-de-Chaussée

1er Etage

2e Etage

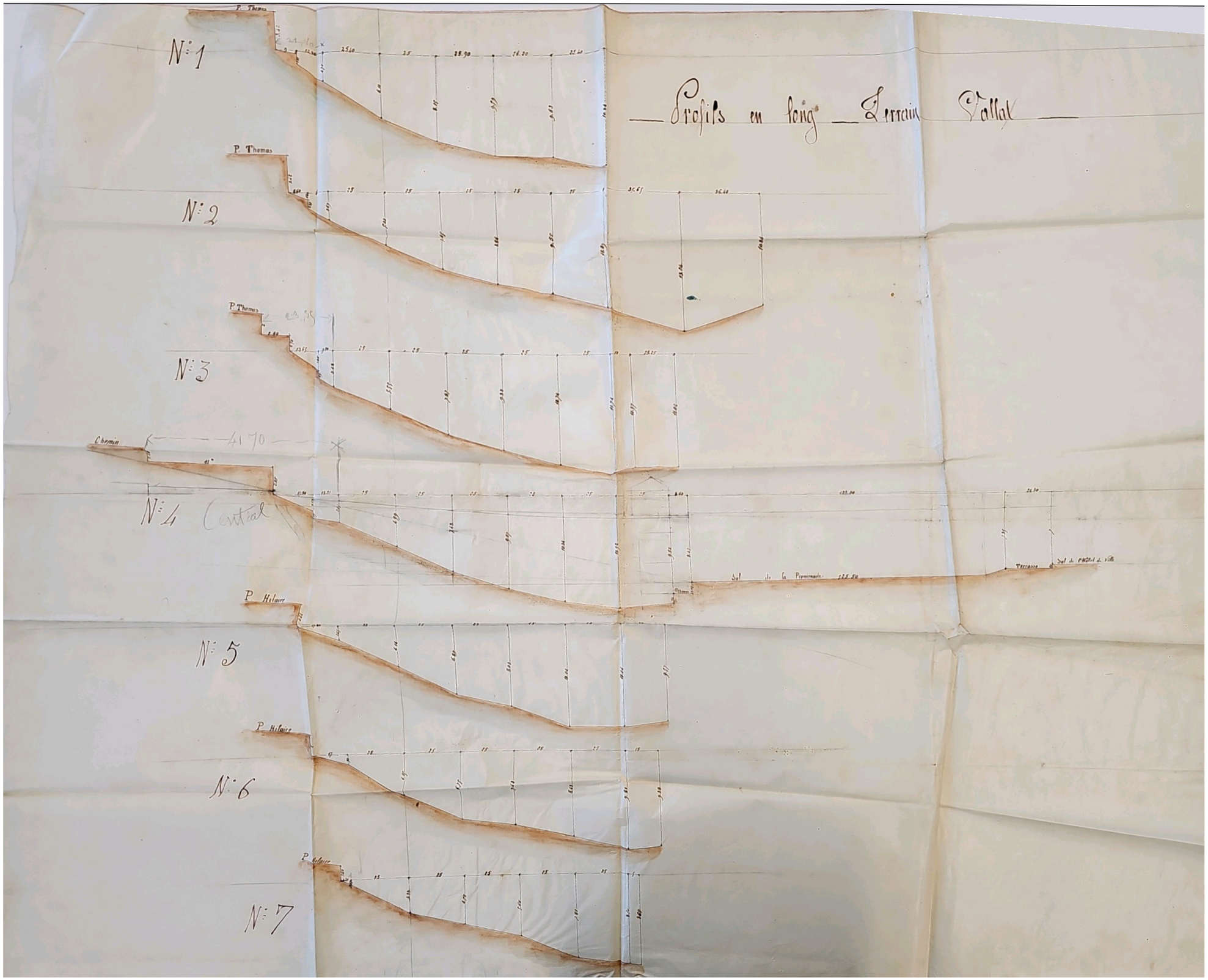
Combles

Vu par le Colonel directeur du Génie
Montpellier le 10 mai 1875

Ce sont les derniers plans retrouvés aux archives concernant le projet de 1875 – on constate qu'il y a un niveau supplémentaire par rapport à l'avant projet d'avril 1875. Par ailleurs on note que le nombre d'escaliers et travées correspondant à la distribution (et baies simples) sont alors de 7. Ce nombre sera ramené à 5 lors de la construction.

Les Plans de 1875 – Profils en long Terrain Vallat - Cote 2R397 – archives départementales de l'Hérault

Les profils sur le terrain témoignent de la complexité de l'opération au regard de la topographie du site



Le démarrage du chantier

1875 – décret d'aquisition du 21 août 1875 - Cote 2R396 – archives départementales de l'Hérault

Suite à une nouvelle convention signée avec la ville (convention du 4 juin) le décret concernant l'acquisition des terrains pour la construction du casernement est signé le 21 août et transmis par courrier du 26 août du Ministère de la Guerre

Art. 10 — 21 Août — 21 août 1875

Ministère de la Guerre

Au Nom du Peuple Français

Le Président de la République Française
Sur le Rapport du Ministre de la Guerre,

Vu la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu les dispositions exceptionnelles des article 65 et suivant de la dite loi;

Considérant que pour la construction d'un casernement à Lodeve (Herault), il y a lieu d'acquérir divers terrains non bâtis, tels qu'ils sont limités par un liséré vermillon sur un plan dressé le 5 août 1875 par le Chef du Génie à Montpellier, ci annexé;

Considérant qu'il y a, en outre, urgence à prendre possession de ces terrains;

Décrète :

Article 1er — L'acquisition, pour le service militaire, des terrains sus mentionnés est déclarée d'utilité publique.

Article 2 — La prise de possession desdits terrains, est déclarée d'urgence.

Article 3. — Le Ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent Decret.

Fait à Paris le 21 Août 1875

Signé : Mal de Mac-Mahon

Par le Président de la République
Le Ministre de la Guerre
Signé : Gal de Cissey

Collationné
Pour le Chef du Bureau des Archives
Le Sous-Chef
Signé : Boyal

Pour Ampliation
Le Conseiller d'Etat
Directeur Gal du Contrôle et de la Comptabilité
Signé : Guillot

Ministère de la Guerre

Direction Générale du Personnel et du Matériel

Service du Génie
1er Bureau. Matériel

Lodève

Envoi d'une ampliation du Décret qui déclare d'utilité publique l'acquisition de divers terrains nécessaires pour la construction d'un Casernement

93383

Versailles le 26 août 1875

Colonel, je vous transmets, ci-joint, ampliation d'un Décret du Président de la République, en date du 21 Août courant, qui déclare : 1° d'utilité publique l'acquisition de divers terrains non bâtis nécessaires pour la construction d'un casernement à Lodeve; 2° d'urgence, la prise de possession de ces terrains.

Veuillez donc bien vous concerter avec Mr le Préfet de l'Herault et Mr le Maire de Lodève pour que les opérations d'acquisition ou d'expropriation des dits terrains soient suivies, par les soins et aux frais, risques et périls de cette Ville, ainsi qu'elle s'y est engagée.

Recevez, Colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Guerre
Pour le Ministre et par délégation, Spécialement
Le Directeur Général du Personnel et du Matériel
Le Général, Chef du Service
Signé : de Rivières

à Mr le Directeur du Génie
à Montpellier

N° Pour copie conforme et notification à Mr le Chef du Génie à Montpellier, qui voudra bien insister auprès de Mr le Maire de Lodève pour que la remise des terrains dont il s'agit puisse être faite dans le plus bref délai possible.

Montpellier, le 30 Août 1875
Pour le Colonel Directeur du Génie, en permission
Le Lieut Colonel, Chef du Génie

17 octobre 1875

Pose de la première pierre de la Caserne – Article de L'Indépendant de Lodève - cote 9 DOC 268 - archives dép. de l'Hérault

L'Indépendant de Lodève. - N° 24 octobre 1875

24 Octobre 1875. 15 Centimes. 11e Année. N° 8.

L'INDÉPENDANT DE LODÈVE

Journal Politique Hebdomadaire.

ABONNEMENTS
Lodève, un an 8 fr.
Départements. 10 fr.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.
Réclames, id. 10 c.

Pour tout ce qui concerne la rédaction et l'administration, s'adresser à E. CORBIÈRE, Propriétaire-Gérant, Boulevard des Recollets, à LODÈVE, (Hérault.)

Les Abonnements et Annonces sont reçus au bureau du Journal, à Lodève. — A Paris, chez MM. HAVAS-LAFFITE-BULLIER, 8, place de la Bourse, et RICHARD et Cie, Passage des Princes.

LODÈVE.

M. Thiers vient de clôturer la série des discours politiques dont ces vacances ont été largement pourvues. Il appartenait à ce vaste génie de faire la synthèse de tous ces programmes, de leur enlever ce qu'ils avaient d'étroit et de personnel pour réunir ce qu'ils avaient de commun : la glorification, la sauvegardedes immortels principes sur lesquels repose la Société moderne.

Sur ce, la campagne oratoire peut être considérée comme dignement terminée et suffisamment instructive.

∴

Nous avons entendu les intransigeants et les concessionnistes, les dévoyés de tous les centres, les fidèles de l'appel au peuple et les hypocrites de l'orléanisme. L'extrême droite n'a donné que de timides allusions et quelques manifestes épistolaires que M. de Belcastel vient de résumer dans sa longue et incohérente lettre.

Quant à Gambetta, le tribun populaire, il a jugé à propos d'économiser son éloquence, et de s'éclipser dans des voyages taciturnes. Pourquoi? Il serait difficile de le deviner au juste; mais sa note manque au concert.

∴

De l'ensemble de ces manifestations, on peut déduire l'état général des esprits, et la situation respective des partis au moment où va s'ouvrir la nouvelle session de notre immortel Parlement.

Chaque orateur a trouvé son auditoire, chaque discours a produit des « bravos frénétiques, » des « applaudissements enthousiastes, » des sensations prolongées. »

Sans doute, les siffleurs ne sont jamais invités, mais le fait seul de ces applaudissements disparates démontre : — que les partis n'ont pas abdiqué, — qu'ils accentuent, de plus en plus, leurs divisions, leurs haines, leurs espérances, — qu'il devient urgent d'en appeler sans retard aux électeurs pour constituer, s'il est possible, un gouvernement et une représentation plus homogènes.

∴

La dissolution est tellement imminente que, malgré l'accord qui règne dans les grandes lignes, les fractions parlementaires se subdivisent de plus en plus.

Les légitimistes de l'*Union* ont très-mal accueilli la lettre Belcastel; les Rouhéristes repoussent bruyamment le contact Jéromiste; les gauches modérées désavouent les excitations de l'intransigeance. Quelle harmonie peut sortir d'éléments aussi bien enchevêtrés? Sur quelle question obtiendrez-vous une majorité sérieuse et concluante? On a beau s'amuser à des pointages puérils, nul pronostic n'est certain avec une collection si bigarrée de votants. Il ne reste qu'une solution à tenter, celle qui s'impose à l'honneur et au devoir de la Chambre, comme l'écrit Belcastel, la dissolution !

∴

Le vœu du pays s'accorde avec cette nécessité. Il n'attend plus rien de la Chambre actuelle; il se désintéresse de la plupart des questions que l'on va discuter; il courbe la tête, de guerre lasse, décidé à tout subir pour en arriver promptement à l'exercice d'une souveraineté qui lui permettra de tout réparer. Que nos députés le sachent bien! le peuple ne supporterait qu'avec peine de coupables longueurs et d'inutiles discussions. C'est à trouver les voies et moyens d'aller vite en besogne que doivent être consacrées les réunions préparatoires.

∴

On leur dresse un piége. On va leur jeter en pâture une alléchante série de lois, décrets et ordonnances toutes plus utiles et agréables les unes que les autres. Le paquet se divise en sept groupes, dit le journal des *Débats* : il y a des propositions de première, de seconde et de troisième lecture; il y a des rapports sur le fond et des rapports sommaires; il y quatorze commissions en exercice, trente commissions spéciales, cinq d'intérêt local, vingt-deux d'enquête; il y a... de quoi renvoyer la dissolution aux calendes grecques.

∴

Mais il y a aussi un moyen fort simple de se débarrasser poliment de ces importuns. Au plus grand nombre de ces lois, projets et rapports, il est très aisé de répondre par cet ordre du jour péremptoire et sans réplique : « Renvoyé à la prochaine Assemblée. »

M. Thiers a prononcé à Arcachon un discours destiné à produire une grande sensation dans le pays. Nous regrettons que notre format ne nous permette pas de le publier *in extenso*. Nous donnons cependant quelques appréciations sur ce discours qui n'a pas duré moins de trois quarts d'heure :

Après une éloquente allocution de M. Fourcand, député de la Gironde, M. Thiers a commencé, d'une voix émue et un peu basse, par retracer sa conduite lorsqu'il était au pouvoir : « Vous m'avez vu à l'œuvre à Bordeaux, a-t-il dit aux assistants, et vous serez mes témoins devant l'histoire. » Rappelant ses efforts pour la libération du territoire national, il a montré la République s'imposant non point par son action personnelle, mais bien par les nécessités les plus hautes de la situation politique et sociale de la France.

Il a insisté sur ce point que les hommes qui l'ont renversé, les monarchistes, se sont chargés eux-mêmes de prouver la justesse de ses propres vues et la nécessité de l'établissement de la République. — S'élevant peu à peu aux plus hautes considérations, d'une voix plus affermie et plus chaude, M. Thiers a rendu un éclatant hommage à la Révolution française, à ses principes aux nobles idées dont elle a enrichi l'humanité... Il a dit quelle était l'œuvre qui s'imposait aux futures Assemblées républicaines; il a cité au premier rang le développement de l'instruction, basée sur les principes modernes. Puis, réfutant l'assertion des monarchistes, que la République française n'aura pas d'alliances, l'orateur a dit combien l'Europe a changé depuis le temps des coalitions et des congrès de la Sainte-Alliance, et dans quelles conditions notre République obtiendrait assurément les sympathies des peuples et des gouvernements.

Enfin, dans une péroraison qui a ému tous les assistants, M. Thiers a déclaré qu'il considérait sa carrière politique comme terminée, et qu'il se réservait seulement de donner encore de temps en temps à la jeunesse française quelques conseils puisés dans sa longue expérience des choses de la politique.

Tel est, résumé à grands traits, ce discours merveilleux : ceux qui l'ont entendu n'oublieront pas l'impression profonde qu'il a faite; les hommes mêmes qui sont le plus familiers avec le genre d'éloquence de M. Thiers, avouaient qu'ils avaient rarement entendu d'aussi admirables paroles. Nous engageons nos lecteurs à lire tout au long ce discours dans les journaux de Paris.

La Première Pierre
des nouvelles Casernes
de Lodève.

Dimanche dernier a eu lieu la cérémonie annoncée. La première pierre des nouvelles Casernes a été posée en présence d'une assistance nombreuse, et à la faveur d'une chaude journée d'automne qui semblait perdue au milieu des pluies et des brumes de la saison.

La fête de dimanche n'était pas une fête ordinaire. Elle s'offrait à nous chargée de souvenirs présents encore à l'esprit de tous. Nulle occasion n'était meilleure pour les évoquer, pour les méditer, pour en tirer tous les enseignements qui y restent attachés. Ce n'est certes pas que notre goût nous porte à raviver des discussions déjà vieilles d'un an; et l'on ne nous surprendra jamais donnant le signal des polémiques irritantes, que nous ne refuserions pas d'ailleurs de soutenir si l'on nous y provoquait.

Mais sans céder aux stériles entraînements qui semblent inséparables de certaines questions locales, il est possible, il est même profitable de rechercher sans cesse dans les bruits du passé la vérité qu'on doit à tout le monde.

Nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un fait accompli, — disons mieux — d'un fait heureusement accompli. Lodève est ville de garnison. Grâce à une convention entre la Commune et l'Etat, une construction grandiose va être entreprise. Elle nous assurera d'ici à deux ans le moyen de loger un régiment. Nous devons tous nous en réjouir.

Mais nous devons à la vérité historique et à nos concitoyens un hommage public, un exposé plus précis que recherché, qui fasse tomber les préventions s'il en existe, et débrouille dans l'esprit de la population les opinions confuses qui se sont formées au bruit des discussions.

Allons droit au fait.

Quand le projet de demander une garnison s'est produit pour la première fois, avait-on réellement la pensée et l'espérance de l'obtenir telle que nous l'avons aujourd'hui, telle que nous l'aurons plus tard?

Nous n'hésitons pas à répondre, non. Qu'on veuille bien se souvenir que l'attention générale se portait alors et exclusivement sur les casernes actuelles de la ville, où le Conseil municipal avait installé une Ecole laïque. Les esprits les plus hardis n'allaient pas au-delà de trois ou quatre compagnies. Le Conseil municipal, sans professer des craintes excessives, avait ses raisons de penser qu'on visait surtout son Etablissement d'instruction auquel il pouvait bien, sans encourir de reproches, donner toute sa sollicitude. C'est contre ce premier projet, projet à deux fins, qu'il manifesta son hostilité, et il fit bien.

On a essayé depuis lors, de faire accroire à la population que cette hostilité de son Conseil s'était perpétuée contre les propositions ultérieures faites par M. le ministre de la guerre. C'est là une accusation mal fondée contre laquelle protestent les procès-verbaux des séances.

Du jour où le Conseil fut saisi d'une proposition dont les avantages étaient évidents, il adopta à l'unanimité une déclaration qui coupe court à toutes les insinuations que la malveillance seule a tenté de mettre en crédit.

C'est dans cet ordre du jour que nous trouvons des considérations comme celles-ci :

« Il est incontestable qu'une garnison « ainsi composée serait un grand bienfait « pour la paye; elle augmenterait ses ressources, etc... »

« Désirant vivement que ce dépôt puisse « être obtenu, le Conseil, etc... »

C'est en ces termes que le Conseil municipal manifestait cette prétendue hostilité qu'on lui prête. De semblables accusations ne méritent vraiment pas qu'on prenne la peine de s'en défendre.

S'il nous plaisait de rendre dent pour dent, œil pour œil, nous pourrions dire avec plus de justesse que c'est en somme aux premières répugnances du Conseil municipal, que la Ville doit l'importante garnison qu'elle possède aujourd'hui. Il est à peu près probable que s'il eût sacrifié d'emblée son Ecole laïque au petit nombre de compagnies qu'on lui offrait tout d'abord, on n'aurait jamais songé à édifier le nouveau bâtiment, et les avantages de toute nature que nous donne la présence d'une garnison se seraient trouvés singulièrement réduits. Encore que nous ne voulions pas amoindrir le mérite des personnes qui ont consacré de louables efforts au succès de cette entreprise, nous ne pouvons nous empêcher de dire que c'est là une vérité qui ressort des démêlés auxquels a donné lieu la question des casernes.

Nos lecteurs nous pardonneront cette digression à laquelle on s'abandonne volontiers quand on se trouve en face de calomnies trop complaisamment répandues. Mais notre conviction à ce sujet est telle que nous n'hésiterons pas à déclarer que le Conseil aurait encouru sa déchéance, s'il

avait de propos délibéré, refusé de s'associer à une œuvre dont la fécondité est si évidente pour tous, qu'il y aurait une certaine folie à s'attribuer le monopole de la perspicacité.

On a pu d'ailleurs connaître les sentiments de la population républicaine à l'égard de nos braves soldats depuis leur arrivée parmi nous, et ce ne sera pas la partie la moins difficile de leur tâche pour nos détracteurs que de mettre d'accord leurs ridicules insinuations avec la sympathie réciproque qui règne entre la garnison et la population lodévoise tout entière.

Toutes ces réflexions se présentaient à notre esprit pendant que nous assistions à la cérémonie de dimanche dont nous devons rendre compte à nos lecteurs. La journée se prêtait admirablement à l'éclat de la fête. Le terrain, où doivent s'élever les nouvelles casernes, avait été irréprochablement orné pour la circonstance, et l'arrangement de la cérémonie ne laissait rien à désirer.

Toutes les autorités militaires, tous les fonctionnaires administratifs, judiciaires, enseignants, le 12e de ligne et les diverses associations religieuses faisaient partie du cortége en tête duquel figuraient les deux adjoints, le colonel d'état-major délégué par M. le général Aymard, M. le sous-préfet, M. le colonel de direction du génie, etc.

Une foule de curieux relativement considérable s'était portée sur la promenade du Parc où la vue d'ensemble était remarqua-blement pittoresque.

Pendant la cérémonie, deux allocutions que nous reproduisons plus bas, ont été prononcées, l'une par M. l'archiprêtre de la cathédrale, l'autre par M. le premier adjoint.

Somme toute, la fête a été célébrée avec toute la solennité qui convient aux fêtes publiques.

Pourquoi faut-il qu'en cette circonstance, comme en toutes autres, nous ne puissions nous associer à la joie commune sans faire entendre les justes plaintes auxquelles l'organisation de la journée a donné lieu?

Il y a eu des inconvenances de commises. Elles sont tellement graves que nous hésitons à les attribuer au chef de la municipalité, aimant mieux croire que sollicité par le désir d'une retraite prochaine à laquelle il aspire, il s'est un instant déchargé des préoccupations de l'autorité qu'il exerce, sur une coterie remuante et visible, qu'on reconnaît autant à ses intrigues qu'à sa mauvaise éducation.

On ne croira jamais que le Conseil municipal d'une Commune n'a pas été invité à prendre la part prépondérante qui lui revenait dans l'organisation d'une cérémonie où il s'agissait en somme d'inaugurer les travaux d'un édifice communal. Qu'on ne nous objecte pas les lettres d'invitation qui ont été adressées à MM. les conseillers. Quel qu'il fût, — et nous ne souffririons ici aucun examen — le Conseil municipal d'une commune ne saurait jamais être le dernier venu à qui l'on adresse négligemment une méchante lettre d'avis dont le laconisme laisse percer le désir non équivoque de s'affranchir des égards auxquels sont tenus les gens bien élevés.

Nous comprenons que les sentiments les plus hostiles puissent se faire jour contre un Conseil, à cette époque où les divisions politiques président souverainement à la formation des listes. Ce que nous ne comprenons pas, ce que nous ne comprendrons jamais, c'est que certain parti choisisse pour manifester sa libre hostilité, les moyens les plus propres à jeter la déconsidération sur tout pouvoir régulièrement établi, et à ruiner dans les esprits le respect des lois hiérarchiques qui régissent éternellement la société. Ce n'est pas faire là une œuvre de conservation.

Il faut le dire du reste, à l'éloge de M. le premier adjoint; avec une sincérité dont nous le félicitons, il a compris que le Conseil avait quelques raisons d'être froissé et il en a témoigné ses regrets à la Délégation chargée d'assister à la cérémonie et d'y représenter la première personne qui eût, on le reconnaîtra, quelques droits à y être représentée : la Ville!

M. le premier adjoint prendra de nos justes reproches la part qui lui revient, et s'il veut nous permettre de lui donner un avis, il gardera mémoire de ce qui advient quand au lieu de s'inspirer de sa propre conscience on prête l'oreille aux quatre vents de l'opinion qui ne peuvent souffler qu'une politique défiante, haineuse, stérile. Ce sera encore pour lui le meilleur moyen de servir son parti.

Bien des maladresses qu'on pouvait éviter ont été commises. Et pour n'en citer qu'une, nous parlerons du banquet qui a été offert à l'Etat-Major du 12e de ligne. Pourquoi n'a-t-on pas invité le Conseil municipal à voter une somme pour subvenir aux dépenses du festival? Etait-il sage et conforme aux convenances de faire appel à des souscriptions volontaires, quand il était si facile de dire aux représentants de la cité : La Ville célèbre une fête aujourd'hui. Venez avec nous, il convient que s'il y a un banquet offert au régiment, il le soit par la Ville tout entière, et non par MM. un tel ou un tel, — soit dit d'ailleurs sans l'intention d'offenser personne.

Eh bien! nous sommes sûr que le Conseil n'aurait pas hésité à accéder à une aussi juste proposition, pas plus qu'il n'a balancé quand il s'est agi d'assister à la cérémonie, malgré la mauvaise grâce qu'on avait mise à l'en informer.

Si nous insistons ainsi sur des détails qui aux yeux de certaines personnes peuvent n'avoir qu'une importance secondaire, c'est que nous avons cru qu'ils se rattachaient à un système suivi depuis longtemps. Tous ces faits, nous les avons rapprochés de plusieurs autres antérieurs, et notamment de l'attitude qu'on tint à l'égard du Conseil à l'occasion de la souscription pour les inondés du mois de juillet, et de ce rapprochement nous avons dû conclure qu'on pouvait prendre quelque part l'absence de toute urbanité pour une arme politique facile à manier avec un certain succès.

On va jusqu'à s'en servir à l'égard des deux sociétés musicales absolument innocentes des forfaits du 4 septembre, et qui auraient vu dans une invitation adressée à leur président la juste récompense des services qu'elles ont récemment rendus.

En délaignant l'incon.venance dont il a été l'objet, le Conseil municipal a fait preuve de bon sens. C'est tout profit pour lui. Nous ne l'en féliciterons pas, ce serait lui faire injure. Nous savions que la population, comme le Conseil qui la représente, ne pouvait voir dans la journée de dimanche qu'une occasion excellente de faire tomber les préventions que le calcul politique avait fait naître dans certains esprits, et de montrer qu'il n'y avait chez elle qu'un sentiment dès qu'il s'agissait des intérêts de l'armée étroitement unis à ceux de la cité.

Laissons dire le contraire à ceux qui ont la sottise de croire que l'amour du soldat est leur monopole. Ce n'est certes pas au moment où tous les rangs de la société concourent à la défense de la patrie qu'on peut refuser à la classe la plus nombreuse des sentiments d'affection pour l'armée qui est la chair de sa chair.

C'est à ces limites que nous bornons les plaintes légitimes dont nous nous sommes fait l'organe. Qu'on veuille bien croire que c'est avec regret que nous avons entrepris cette tâche. Il nous déplaisait plus qu'on ne saurait le penser, de mêler un peu d'amertume au bonheur de cette fête. Si nous l'avons fait, c'est que nous n'avons pas voulu que sur certaines apparences, des esprits superficiels se crussent autorisés à ne voir là que le triomphe passager et bruyant d'une coterie entreprenante et osée.

Il y avait avant tout pour notre chère cité un commencement de prospérité et d'embellissement, et la joie saine de voir inaugurer ces travaux auxquels les intérêts de la commune sont étroitement liés. C'est ainsi, selon nous, qu'il convient d'envisager la fête de dimanche à laquelle toute la population a pris part.

Nous ne pouvons mieux terminer ce trop long article, qu'en exprimant le souhait de voir la municipalité apporter dans ses relations avec le Conseil municipal cette facilité d'humeur qui est si nécessaire aux œuvres en collaboration. Il y aura encore bien des mesures à prendre en commun pour assurer la prompte exécution des travaux. Et ce n'est certes pas avec le concours impuissant de ceux qui ont passagèrement inspiré ses décisions, que la municipalité pourra surmonter les difficultés. C'est alors qu'elle comprendra que la politique de l'impolitesse est une mauvaise politique, et qu'elle regrettera, nous l'espérons bien, de s'y être un moment abandonnée.

Voici l'allocution prononcée par M. d'Estève curé-archiprêtre de St-Fulcran :

MESSIEURS,

Ne vous étonnez point de voir réunis dans cette vaste et magnifique enceinte pour poser une première pierre, les chefs respectés de l'armée, de l'administration et de la justice. Ne vous étonnez point surtout d'y voir venir la religion avec ses pompes. L'édifice que nous allons inaugurer est destiné à abriter des soldats, des chrétiens; à couvrir ceux dont la poitrine couvre le pays; dont le bras armé nous garantit l'ordre au dedans; au dehors, la sécurité de nos frontières.

Notre langue, Messieurs, appelle cela *le service* : et c'est en effet un service public qui nous rend tous les obligés du soldat; un service d'un dévouement admirable, puisqu'on y fait profession, au milieu de sacrifices et de privations sans nombre, de donner tout, tout, jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Quand des hommes se trouvent élevés par état à un tel degré d'abnégation, l'intérêt seul ne saurait être le mobile habituel de leur vie; leur mobile est plus noble : c'est le devoir, c'est l'honneur.

Le sentiment de l'honneur est demeuré en effet, Messieurs, le caractère distinctif de la vie militaire; et la gloire, la récompense de ses hauts faits.

Messieurs, l'armée française, malgré de récents revers dont je n'ai pas à sonder ici les causes; mais qui, grâce à Dieu, ne sont dans sa longue et glorieuse histoire qu'un accident heureusement réparable et que nous réparerons tôt ou tard; l'armée française est une des gloires principales de notre patrie, et laissez-moi dire aussi, qu'elle est une gloire chrétienne.

Eh pourquoi, Messieurs, séparerions-nous ces deux grandes choses l'armée et la religion, quand nous les voyons partout unies, et dans la pensée de Dieu et dans l'histoire de notre chère Patrie?

Dieu s'appelle lui-même le Seigneur des Armées, le Dieu des combats et des batailles; et si le protestant Gibbon a pu dire, sans être contredit, que les Evêques ont fait la France comme les abeilles font une ruche; il faut bien l'avouer et le dire hautement, que l'épée de nos soldats y a eu sa large part.

C'est la religion qui d'un chef de barbares faisant un roi chrétien, inaugura nos quatorze siècles de vie nationale... mais Clovis le fier Sicambre était un soldat, et c'est sur un champ de bataille à Tolbiac que notre histoire commence.

Notre plus vieil historien a résumé nos annales par ces paroles célèbres que l'écho de bien des siècles a répétées : *Gesta Dei per Francos*.

C'était marquer d'un seul mot la mission religieuse de notre Patrie et la faire apparaître à travers les âges comme accomplissant l'œuvre de Dieu dans le monde; mais cette mission, c'est par nos armées surtout que nous l'avons accomplie; aussi s'est-on habitué à traduire la parole de Grégoire de Tours, en disant que la *France est le soldat de Dieu*.

La France a été le soldat de Dieu et de l'Eglise sous la première race, quand presque tous les trônes étaient occupés par des princes infidèles ou hérétiques

La France était le soldat de Dieu quand ses armées conduites au combat par l'épée de Charlemagne accomplissaient d'un bout à l'autre de l'Europe, une œuvre si gigantesque et si profonde de civilisation.

La France était le soldat de Dieu, quand du onzième au treizième siècle, elle était si constamment à l'avant-garde des grandes expéditions chrétiennes vers l'Orient et le tombeau de J. C.

Belle et noble Patrie dont un voile de deuil couvre aujourd'hui le front, chère France, tu as été le soldat de Dieu dans tout le cours de ton histoire; glorieuse toutes les fois que tu as été fidèle à ta sublime mission; et lorsque, comme à l'heure présente, tu dois te reconcilier épuisée ou vaincue, toutes les fois que ton épée rompue ou fatiguée rentre dans le fourreau, il se fait un grand silence dans le monde; toutes les saintes causes qui sont les causes de Dieu et de son Christ, éprouvent un moment d'arrêt, et comme le sentiment d'une immense angoisse et d'une grande attente.

Messieurs, je finis, mais laissez-moi dire encore à la louange de notre armée et pour expliquer les bénédictions qu'il s'instant même nous allons répandre sur le lieu qu'elle doit habiter, laissez-moi dire que la nation, loin de rendre l'armée responsable de nos derniers malheurs s'est empressée d'appeler dans ses cadres élargis toute la jeunesse, comme dans un sanctuaire où s'était réfugié avec l'esprit de règle et de discipline, l'honneur français et où il fallait aller l'apprendre.

Eh bien! Messieurs, s'il en est ainsi, ne faut-il pas bénir autant que nous les honneurs, ne faut-il pas placer sous la garde spéciale de Dieu, sous l'influence protectrice de la prière commune et des rites sacrés, ces germes de salut et de résurrection nationale; ce levain d'honneur qui vit et fermente au cœur de ces braves guerriers, de nos officiers et de nos soldats, et qui de là doit se propager au cœur de toute la jeunesse française.

Oh! puisse Dieu la préserver des passions subversives et des doctrines funestes qui éteignent le feu sacré de l'héroïsme, en amollissant les âmes, qui les rabaissent en les matérialisant, et qui bâtardisent les belles traditions de nos armées françaises, si elles pouvaient jamais prévaloir au point d'en faire des armées sans *Dieu!*

Loin de nous, Messieurs, cette crainte.

Laissez-moi plutôt caresser cette espérance si douce à mon cœur de français et de prêtre, que retrempée dans l'épreuve et reprenant le rang que jusqu'à ce jour elle avait occupé dans le monde, la France notre chère patrie redeviendra le soldat de Dieu, de l'Eglise et de toutes les grandes causes. — Amen. Amen.

A la fin de la cérémonie, M. Got, premier adjoint, a donné lecture du procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la cérémonie pour placer et bénir la première pierre de la Caserne en construction sur les terrains situés au fond du Parc, tènement dit de Versailles.

Par convention en date du 1 juin 1875, signée par M. le général de Cissey, ministre de la guerre et notre regretté Maire de la ville de Lodève, M. Lucien Vitalis, une grande et belle caserne, dont nous posons ci-bénissons aujourd'hui, 17 octobre 1875, la première pierre est en construction.

L'illustre maréchal Mac-Mahon étant Président de la République Française;

M. le général baron Aymar, commandant le 16e corps d'armée à Montpellier, présidé à la cérémonie militaire, (représenté par M. le colonel d'état-major Duval, délégué).

M. d'Estève, curé archiprêtre de la paroisse de Saint-Fulcran, présidé à la cérémonie religieuse.

A la suite du nom de M. Lucien Vitalis qui de son vivant avait tant fait comme Maire pour la bonne réussite de ce projet, nous devons citer :

M. de Vallavieille, préfet de l'Hérault, M. Léon Vitalis, député de l'Hérault, M. Octave de Laplane, sous-préfet de Lodève, M. Hamel, colonel directeur du génie, M. Ferrand, lieutenant-colonel chef du génie; à Montpellier, M. Marinier, capitaine à l'état-major du génie, chargé des travaux, à Lodève, qui tous ont prêté leurs concours.

La cérémonie à laquelle assistait en armes, le brave 12e régiment de ligne, commandé par M. le colonel Trumelet, a eu lieu et s'est terminée en présence d'une assistance très-nombreuse.

Ce procès-verbal a été clos et signé par M. Louis-Joseph Got, premier adjoint, remplissant les fonctions du maire, et par M. Albin Badael, second adjoint.

Puis il a ajouté :

Et à présent, Messieurs, activons la construction de cette belle caserne, nous bâtissons la demeure et l'habitation du soldat Français, or, le soldat est l'image vivante de la force, de la sûreté, de l'honneur, de la gloire militaire de la nation Française.

N'oublions pas que la France ne date ni d'aujourd'hui, ni d'un siècle; son origine remonte plus haut; c'est à la pointe de son épée que la France s'est tracée elle-même sa carte géographique, c'est à la pointe de son épée qu'elle saura la maintenir et la redresser s'il le faut.

Oui! Messieurs, la France a toujours été et reste une nation éminemment guerrière, sans doute elle a eu des revers, aucune nation n'en est à l'abri; mais le faisceau des triomphes militaires de la France, inscrits par l'histoire, est assez brillant pour anéantir les revers.

C'est sous l'égide de sa force et de sa puissance, que la civilisation a atteint la hauteur dont nous sommes les témoins, mais, comme toute l'Europe reste armée, comme toutes les nations du globe ont des soldats, il nous faut avoir encore des soldats.

Et puis! Si notre nation est au premier rang de celles qui librement généreuses, ont pu soutenir et secourir la faible, ont pu porter le drapeau civilisateur à travers le monde entier, c'est parce que nous sommes généreux et forts.

Dieu nous a fait ainsi, il faut le remercier et le prier de nous continuer cette même protection.

Honneur à l'illustre maréchal qui préside en ce moment à nos destinées, il connaît à fond, toute l'importance d'une bonne et belle armée, aussi bien, lui et tous ceux qui l'entourent, travaillent unanimement dans ce but.

Ne craignons pas nous, de construire les casernes qui sont nécessaires, ne gênons pas sur les dépenses qu'elles occasionnent; il, comme le prônent la libre-pensée, l'âge d'or va refaire partout, si les casernes, deviennent jamais inutiles aux soldats, eh bien! on pourra s'en servir, comme des temples dédiés à la paix et à la concorde générales.

Je ne saurais mieux terminer qu'en rendant bonne et pleine justice à la mémoire de M. Lucien Vitalis; Lodévois! nous devons tous respect à sa tombe! Souvenir et gratitude pour le bien qu'il a fait durant son administration.

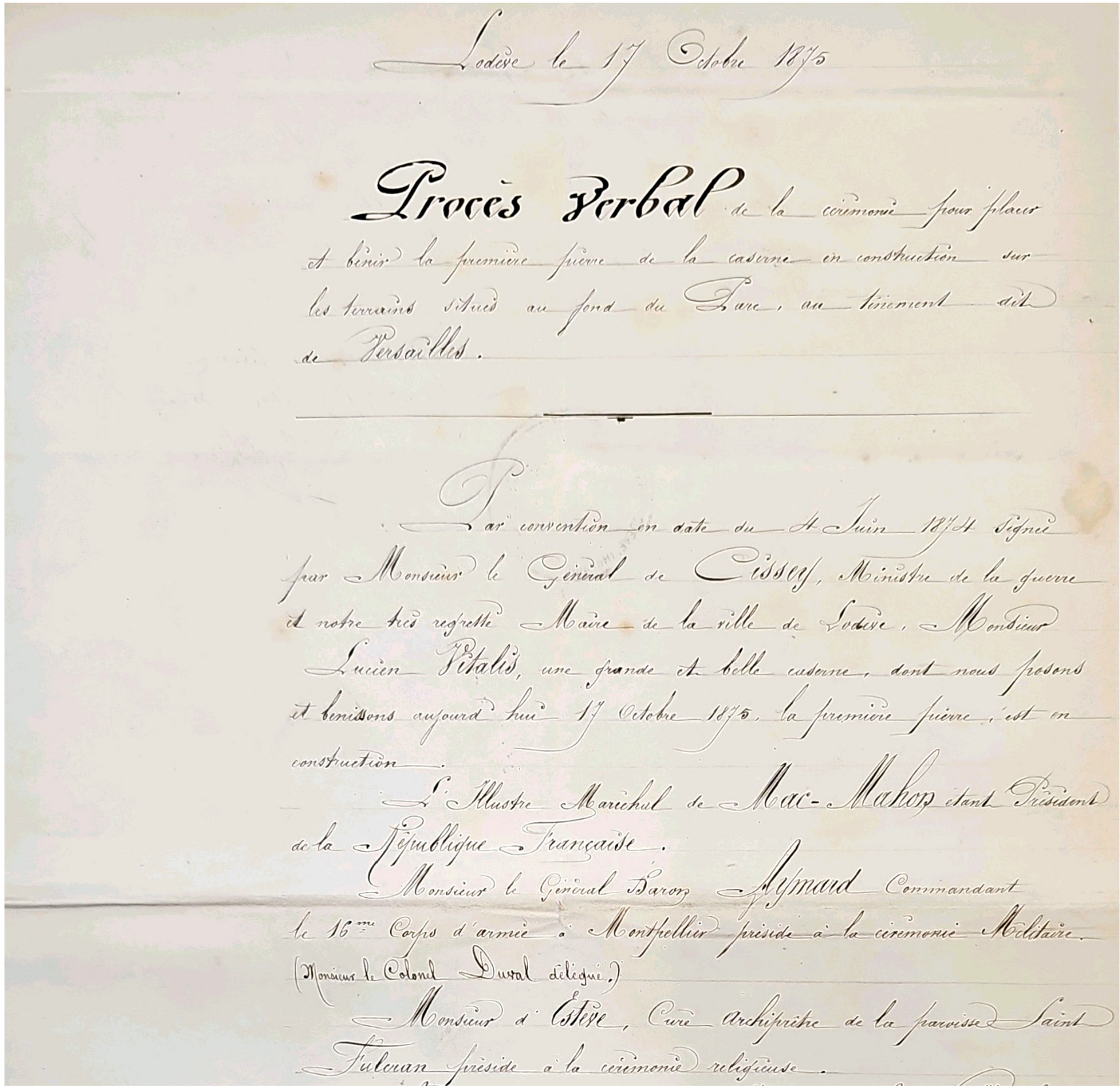
A M. le général baron Aymar, je lui exprime toute la reconnaissance de la cité, car lui surtout, a puissamment contribué à l'obtention de notre garnison.

Le premier adjoint,
J. GOT.

17 octobre 1875

Pose de la première pierre de la Caserne

Extrait du procès Verbal de la Cérémonie
Cote 397 - archives dép. de l'Hérault



Lodève le 17 Octobre 1875

Procès Verbal de la cérémonie pour placer et bénir la première pierre de la caserne en construction sur les terrains situés au fond du Parc, au tènement dit de Versailles.

Par convention en date du 4 Juin 1874 Signée par Monsieur le Général de Cissey, Ministre de la guerre et notre très regretté Maire de la ville de Lodève, Monsieur Lucien Pétalis, une grande et belle caserne, dont nous posons et bénissons aujourd'hui 17 Octobre 1875, la première pierre, est en construction.

L'Illustre Maréchal de Mac-Mahon étant Président de la République Française.

Monsieur le Général Baron Aymard Commandant le 16me Corps d'armée à Montpellier préside à la cérémonie Militaire. (Monsieur le Colonel Duval délégué.)

Monsieur d'Esève, Curé archiprêtre de la paroisse Saint Fulcran préside à la cérémonie religieuse.

Les registres Chantier - Les Cahiers des charges et les Bordereaux des prix et les marchés :

Des informations précieuses pour la compréhension patrimoniale et la restauration des bâtiments

Les registres chantier, cahiers des charges spéciales, bordereaux et marchés passés… etc. sont pour une petite partie intégrés à cette présentation et note historique.

Ils figurent également aux annexes.

Le Chantier - Présentation du site, nature du terrain et données géologique

Cote 2R396 – archives départementales de l'Hérault – extrait du Registre des expériences de 1876 (registre chantier)

La ville de Lodève est bâtie sur un petit mamelon situé au pied de la montagne de Grézac, relié au plateau du Larzac. Cette montagne dont la direction est Nord-Ouest et Sud-Est est comme enveloppée par deux rivières Lergue et Soulondre, dont le confluent se trouve à l'extrémité la plus méridionale et la plus déclinée du mamelon dont nous avons parlé.

Jusqu'à une certaine distance à partir de ce confluent et en remontant le cours des deux rivières on s'aperçoit que leurs lits se trouvent dans des calcaires ou des conglomérats anciens qui prendront appartenant aux terrains silurien, la nature de la couche sur laquelle coulent les deux rivières indique assez qu'à une profondeur plus ou moins grande, c'est cette même couche qu'on doit rencontrer toutes les fois qu'on a à faire des travaux qui nécessitent d'arriver à une certaine profondeur; ainsi au confluent même les habitations sont construites sur ce même calcaire ou conglomérat; un peu au dessus du marché aux herbes ou place des Récollets, qui est à peu près au centre de la ville, on rencontre des couches minces de grès et des couches au contraire assez puissantes de marnes diversement colorées.

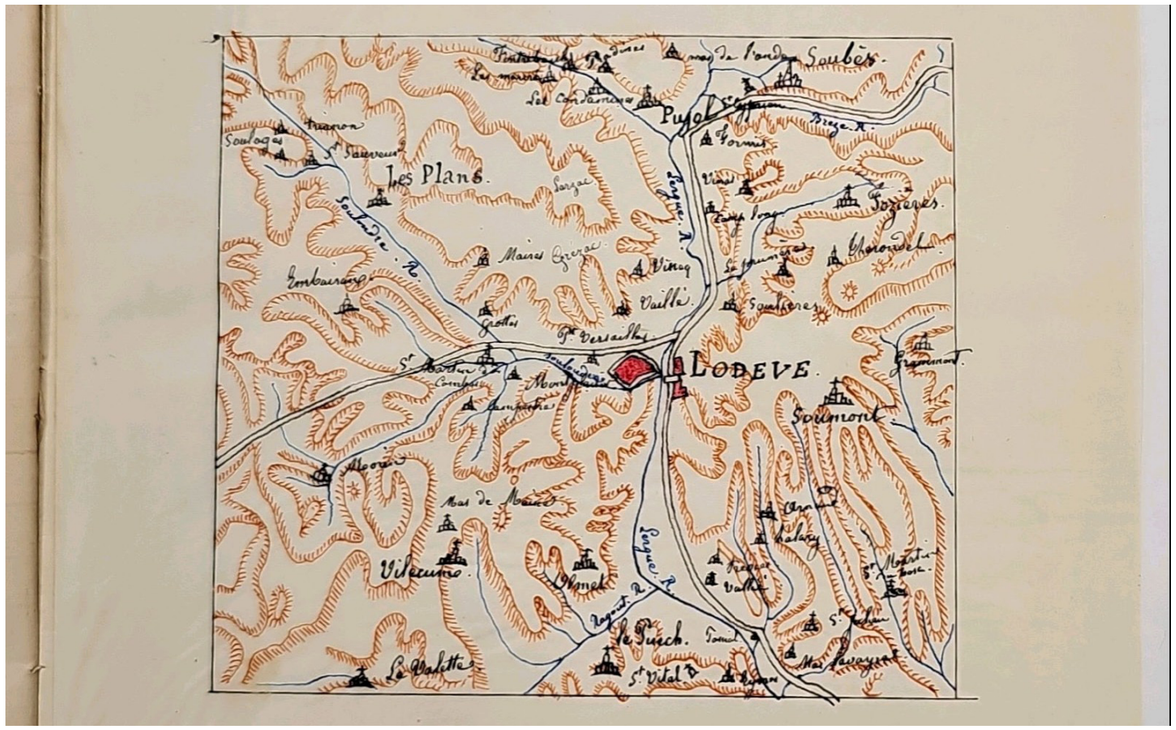
Plus haut, c'est à dire au sommet du mamelon, les marnes acquièrent un développement de plus en plus considérable dès que l'on a traversé la couche des terrains remaniés ou celle des cailloux roulés que l'on rencontre sur certains points. (St Fulcrand par exemple.)

Le terrain sur lequel le Casernement va être construit est à peu de chose près au même niveau que le point culminant du monticule et les premiers travaux de déblai qui ont été faits ont surabondamment prouvé que l'on était dans la région des marnes.

Il ne peut pas exister de doute sur la question de savoir si à quelques mètres de profondeur on aurait chance de rencontrer un sol ou assise permettant d'asseoir des constructions importantes. En effet dans le voisinage à 600 m de la ville sur la route de Lodève à Bédarieux, dans la propriété de Mr Teisserenc, (ex couvent) à l'endroit désigné dans le pays, sous de la Rouvière, (figurée) on rencontre à droite de la route un talus formant une coupe où l'on distingue d'une façon très claire, les premières couches des grès bigarrés, ces grès sont marneux et ne constituent que des matériaux de construction tout à fait inférieures.

Dans cette même propriété, sur la rive droite de Soulondre, les eaux ont un travail lent d'érosion ont mis à découvert les couches des marnes sur lesquelles reposent les grès dont nous parlions tout à l'heure. Les marnes ont une puissance de 12,00 environ. En descendant le cours de la rivière on voit ces marnes reposer sur les calcaires ou conglomérats anciens dont nous avons constaté la présence au confluent des deux rivières. Tout ce système se reproduit certainement au pied

2R396 – description du site par le Capitaine du Génie – en date du 2 février 1876



De la montagne de Grézac, sur le point où nous construisons la caserne, les puits creusés dans le voisinage dont un à la savonnerie de l'Echelle près de l'Octroi sur la route de Bédarieux n'a pas moins de 18 mètres de profondeur, un autre tout dernièrement fait à propos de l'établissement d'une savonnerie sur la tour de l'église St Fulcrand; les deux puits faits dans la propriété de Mr Mercadier au même niveau que le sol de la caserne en construction et à 200 mètres de cette dernière, enfin les sondages que j'ai fait faire, le tout indique une régularité parfaite dans la succession des couches que nous avons décrites.

Tout donné le terrain, comme nous venons de la décrire, il est impossible de craindre à fonder sur les grès qui ne peuvent exister qu'en couches minces et à une profondeur trop grande pour que j'ai l'idée de fonder sur eux.

Du reste tout le grand bâtiment a sera fondé sur des marnes schisteuses très dures tant qu'elles n'ont pas le contact de l'air et il suffira de fonder sur une couche de 0,50 à 0,80 de béton pour être assuré de la solidité du bâtiment.

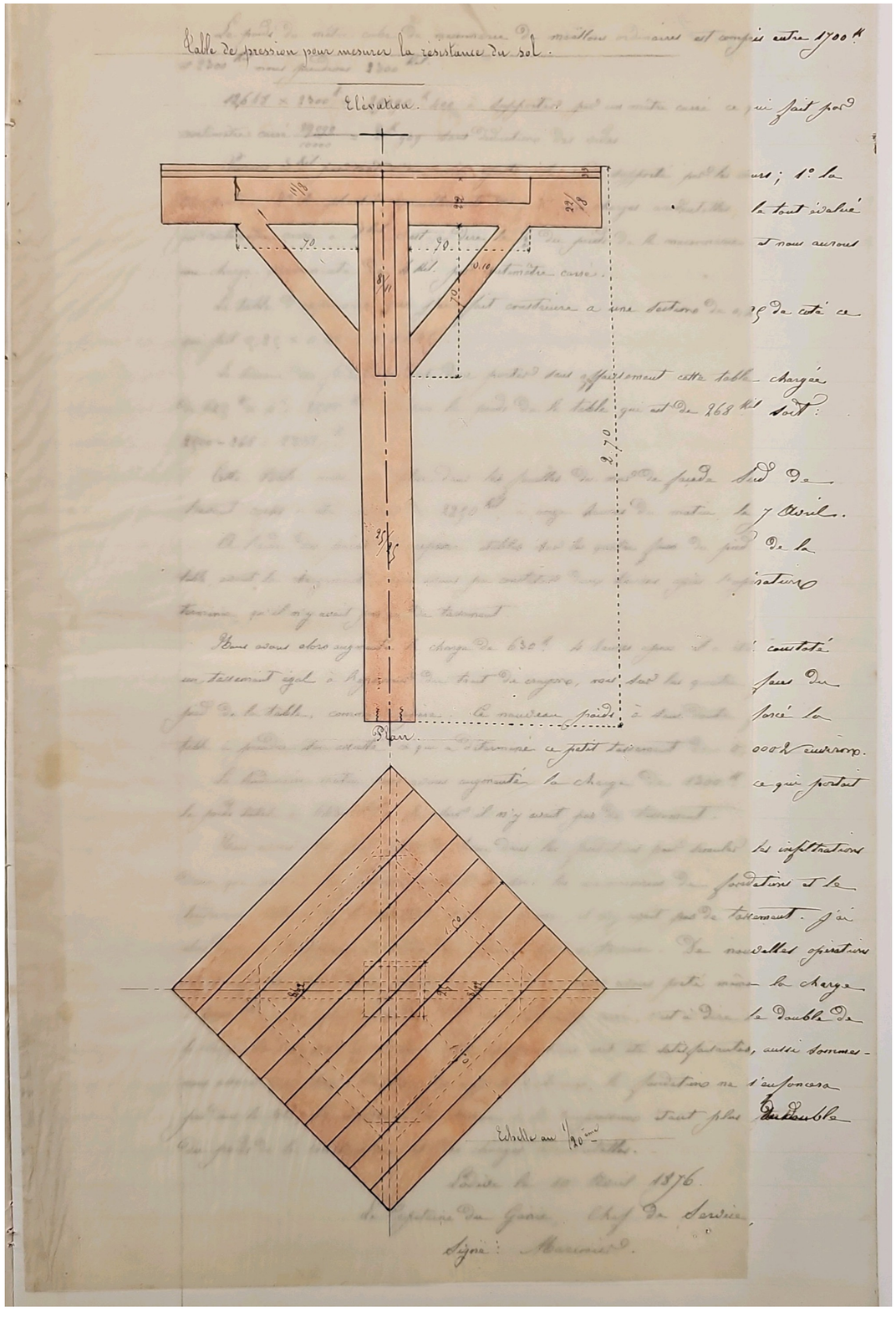
Lodève, le 2 février 1876.

Le Capitaine du Génie, Chef de Service.

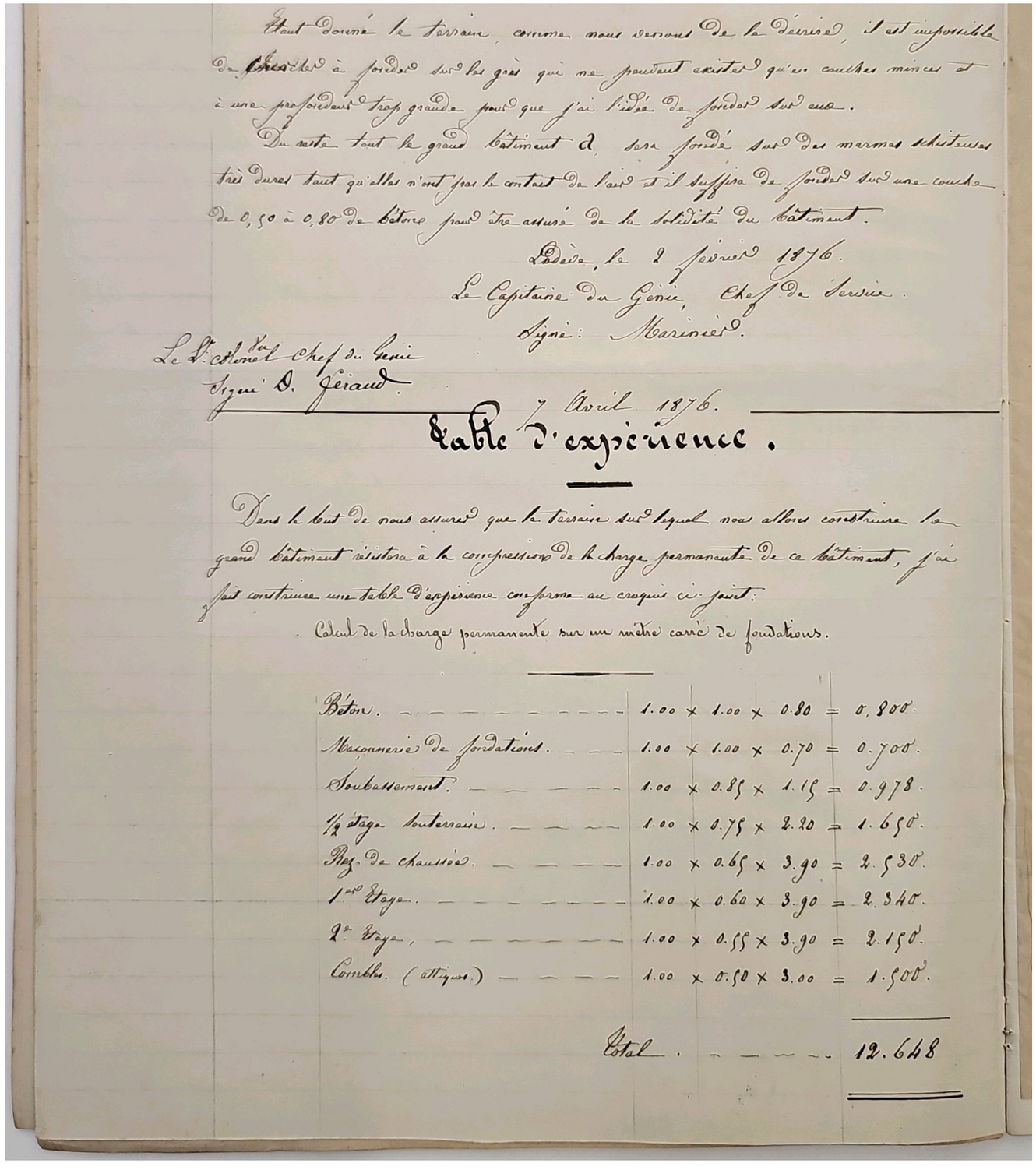
Signé: Marinier.

Le suivis de chantier - 1875 à 1880

Cote 2R396 – Arch. dép de l'Hérault – extrait du Registre des expériences de 1876 (registre chantier) - Caractéristique du terrain et table de pression



2R396 – Extrait du Registre des expériences – table d'expérience du 7 avril 1876



Etant donné le terrain, comme nous devons le désirer, il est impossible de chercher à fonder sur les grès qui ne pourront exister qu'en couches minces et à une profondeur trop grande pour que j'ai l'idée de fonder sur eux.

Du reste tout le grand bâtiment a été fondé sur des marnes schisteuses très dures tant qu'elles n'ont pas le contact de l'air et il suffira de fonder sur une couche de 0,50 à 0,80 de béton pour être assuré de la solidité du bâtiment.

Sète, le 2 février 1876.

Le Capitaine du Génie, Chef de Service.

Signé : Marinier.

Le Lieutenant Colonel Chef du Génie
Signé D. Géraud.

7 Avril 1876.

Table d'expérience.

Dans le but de nous assurer que le terrain sur lequel nous allons construire le grand bâtiment résistera à la compression de la charge permanente de ce bâtiment, j'ai fait construire une table d'expérience conforme au croquis ci-joint.

Calcul de la charge permanente sur un mètre carré de fondations.

Béton.	1.00 × 1.00 × 0.80 =	0.800.
Maçonnerie de fondations.	1.00 × 1.00 × 0.70 =	0.700.
Soubassement.	1.00 × 0.85 × 1.15 =	0.978.
½ étage souterrain.	1.00 × 0.75 × 2.20 =	1.650.
Rez de chaussée.	1.00 × 0.65 × 3.90 =	2.530.
1er étage.	1.00 × 0.60 × 3.90 =	2.340.
2e étage.	1.00 × 0.55 × 3.90 =	2.150.
Combles. (attiques)	1.00 × 0.50 × 3.00 =	1.500.
Total.		12.648

Notes recueillies depuis le commencement des travaux.

Moëllons.

Moëllons tirés des carrières près du pont de Pozières.

Sur la route nationale de Montpellier à Paris à 2 kilomètres de la ville se trouve près du pont de Pozières une carrière de pierre silicieuse des terrains siluriens. – Cette carrière est très abondante, les pierres sont par couches inclinées de l'Ouest à l'Est. – Elles sont excellentes pour l'empierrement des routes. On a fait dans le pays diverses constructions d'une grande solidité. (usines principalement) et si on ne la pas employée exclusivement pour toutes les constructions de Lodève, c'est que la pierre de revient a été jusqu'à présent plus élevé que celui des calcaires qu'on rencontre avec abondance dans le voisinage immediat de la ville.

Aujourd'hui la prise de l'extraction de cette pierre diminue, d'abord par la manque des travaux de maçonnerie dans la ville et aussi par le désir des propriétaires de créer des emplacements à bâtir sur le bord de la route. – On ébranle les couches par la poudre puis on débite la pierre avec la pince ou le maillet. – Il faut avoir le soin de faire nettoyer les surfaces des lits de carrière qui sont généralement recouvertes d'une couche terreuse. Cette précaution observée, cette pierre est bonne pour les constructions, surtout pour les fondations qui ont à supporter de fortes charges. – J'ai employé cette pierre pour les constructions du Réquedue principal de la Caserne, et aussi pour les fondations des pavillons d'entrée. – J'ai fait construire dans la cour un mètre cube de maçonnerie avec cette pierre et du mortier hydraulique le 29 Mai. – Le massif de maçonnerie a été démoli, le (mois terminant que celui la construction de la Caserne)

Nous conseillons l'emploi de cette pierre tant que le prix de revient ne sera pas plus élevé que le calcaire, pour toutes les fondations principalement.

Moëllons tirés des Carrières près du Pont Vinas.

Les moellons employés à la construction du casernement (à part 400 ou 500 mètres de pierres siliceuses décrites ci-contre.) sont de calcaires métamorphiques anciens appartenant probablement au terrain silurien. Ce calcaire est extrêmement dur, mais cassant, il n'a pas de plan de clivage ce qui fait qu'il se brise et prend quand on le casse les formes les plus irrégulières. – Les moellons sont d'excellentes constructions, bon nombre de maisons du voisinage sont faites avec ces moellons. – Depuis plus de 15 ans il est presque exclusivement employé aux constructions. – Cette pierre fait d'excellente chaux, l'absence de voie de communications a fait abandonner les fours à chaux construits sur différents points en vue d'exploiter ce calcaire comme source de chaux.

Moëllons tirés de la côte de Lunas.

Les calcaires de la côte de Lunas, indiqués sur le bordereau des prix sous le nom de moëllons tirés de la côte de Lunas, sont excellents aussi pour faire de la chaux, ils appartiennent aux couches inférieures des terrains jurassiques (Lias). La distance seule de Lodève, est un obstacle à l'exploitation. – Sous tous les rapports il est préférable de prendre les moëllons à la Carrière près le pont Vinas.

Pierre de taille dure.

Pierre de taille dure de la Vacquerie à 18k de Lodève en montant.

Les seules pierres de taille dure désignées sur le bordereau des prix sont celles de Frontignan et de Cette. Dès notre arrivée dans la place, nous avons cherché dans les environs de Lodève, si des Carrières de pierre de taille dure ne pouvaient pas remplacer les pierres de Frontignan et de Cette. – Nous avons trouvé près de la Vacquerie, une couche de calcaire jurassique oxfordien, d'un grain extrêmement fin, susceptible d'un très beau poli et supportant sans désavantage la comparaison avec les calcaires de Frontignan ou de Cette.

Du reste ils sont d'une prise moins lente comme l'indique l'analyse ci-dessous.

Pierre de taille dure de Puechabon à 2k de Lodève, beaucoup de descente vers Lodève.

A Puechabon, même calcaire, mais d'une teinte différente, les premiers sont rougeatres, les seconds sont gris-bleuatres. – Ces calcaires sont les seules qu'on puisse substituer aux calcaires de Frontignan ou de Cette. – On fait également à la Vacquerie et à Puechabon des moëllons smillés ou piqués.

Analyse.

Moëllons de la Vacquerie ou de Puechabon. (bimanlts)

Moëllons smillés de la Vacquerie ou de Puechabon.

Le mètre cube de maçonnerie de moëllons de la Vacquerie ou de Puechabon, équarris à angle droit, piqués au poinçon, sans ciselure, d'assise régulière de 0,17 à 0,25 de hauteur donnant un pénétration moyenne 0,33 et mortier hydraulique 1/3 : 6.

Prix en Carrière.		21.50
Transport de la Vacquerie à Lodève.		15.50
Mortier hydraulique.	0.150 × 16.90 =	2.54
Maçon.	0.40 × 3.42 =	1.37
Manœuvre.	0.40 × 2.34 =	0.94
Droit d'Octroi.		1.65
d° de Carrière.		0.75
Total.		44,25
1/10 bénéfice à l'Entrepreneur		4.42
		48.67
Prix à porter au bordereau.		48.65

Moellons piqués de la Vacquerie ou de Puechabon

Plus value quand les moellons auront une ciselure sur les parements vus et lits.

Le mètre cube. 4.f 38

Pierre de taille rude de la Vacquerie ou de Puechabon.

Le mètre cube de maçonnerie de pierre de taille de la Vacquerie ou de Puechabon et mortier hydraulique.

Prix du mètre cubes de pierre rude à pieds d'œuvre.	51.f 60
Mortier et pose, comme ci-contre.	4.85
Droit d'Octroi.	1.69
5 % de Carrière.	0.75
Total.	58.85
1/10e bénéfices à l'Entrepreneur.	5.89
	64,74
Prix à porter au bordereau.	64.f 75

Pour les parements vus des 3 classes ou les refouillements, les prix de la pierre de la Vacquerie ou de Puechabon seront les mêmes que ceux appliqués à la pierre de Frontignan.

Pierre de taille tendre.

Pierre de taille de grès de Soubès à 3 k 1/2 de Lodève.

Sur la route nationale de Montpellier à Paris à 3 k 1/2 de Lodève, se trouvent les carrières de Soubès, indiquées sur le bordereau des prix. Les pierres extraites de ces carrières sont des grès bigarrés d'une grain moins fin et plus friable que ceux des Carrières de Soumont et de Gramnont. - L'exploitation des Carrières de Soubès offrait du reste quelques difficultés, nous avons préféré prendre les pierres des Carrières de Gramnont. - Ces dernières n'étant pas très abondantes, nous avons trouvé à Soumont, commune voisine du territoire de Gramnont, des Carrières de pierres des mêmes grès que celle indiquée ci-dessus, mais d'un grain très fin et supérieur au grain des pierres de Soubès.

Pierre de taille de grès de Soumont à 7 k 1/2 de Lodève.

Nous avons été proposé d'introduire dans le bordereau des prix supplémentaires pour les maçonneries de pierres de taille de Soumont et pour les différentes tailles de ces pierres. -

Toutes les pierres de taille employées pour le bâtiment d'hôpital proviennent de cette Carrière.

Il n'y a pas dans l'arrondissement de Lodève, de pierre de taille tendre autre que celle indiquée ci-contre.

— Analyse des prix pour la pierre de taille de Soumont. —

Maçonnerie de pierre de Grès de Soumont et mortier ordinaire.

Pour un mètre cube de maçonnerie.

Tuf.

Tuf de Soubès et de Gourgas.

Tout à fait dans le voisinage de Soubès à peu de distance des Carrières de grès ci-dessus indiquées on trouve les carrières de Tuf avec lequel on fait de constructions légères, on rencontre assez souvent parmi ces tufs des morceaux assez beaux pour faire des cascades artificielles d'un bel aspect.

On trouve également à Gourgas, commune de St Etienne à 8 kil. de Lodève, des Carrières de tuf.

Sables de mine.

Sable de mine à 3 kil. de Lodève dans la propriété de Mr Arrazat.

Le sable pris dans la propriété de Mr Arrazat à 3 kil. de Lodève, est composé de silice presque pur provenant de la décomposition des grès bigarrés du voisinage. L'acide nitrique est sans action sur lui, j'ai fait faire des essais dans la cantine Dt pour les enduits intérieurs, l'expérience a démontré que ce sable fait d'excellents mortiers. On ne trouve pas dans le voisinage de Lodève d'autres gisements de sable de mine.

Sables de rivière.

Sable de l'Ergue.

Les berges des deux rivières Lergue et Soulondre, sont quelquefois creusées dans les grès qui se trouvent partout dans les vallées environnant Lodève, les calcaires jurassiques et les grès par l'érosion qui se produisent après les orages forment les sables des deux rivières qui seraient identiques si un élément particulier n'était introduit dans ceux de Soulondre, par suite de l'érosion des blocs volcaniques qui roulent du sommet de St Baudolque. - Nous employons ces deux qualités de sable dans les constructions du Casernement. - Le sable de Lergue pour pise 1509 k le mètre cube.

Sable de Soulondre.

Le sable de Soulondre a sensiblement la même densité. Ces sables sont payés dans le commerce le même prix.

On pourra donc à l'avenir indiquer sur le bordereau un prix unique pour ces deux sables et exiger de l'Entrepreneur suivant le cas, le sable de l'une ou de l'autre rivière et le consigner dans le cahier des charges.

Les entrepreneurs préfèrent aller à Lergue, parceque les abords sont plus faciles. mais il est démontré que le sable de Soulondre est le meilleur des deux à cause des éléments basaltiques qui en constituent le 1/3 environ et qui remplissent alors l'office de la Pouzzolane.

Chaux grasse du pays.

Chaux vernette, route du pas de l'escalette à 7 Kil. de Lodève.

Carbonaté pur, il donne une chaux grasse d'excellente qualité, il y a certaines couches des calcaires jurassiques exploités par les fabricants de chaux qui contiennent une notable proportion d'argile et donnent par suite de la chaux hydraulique, mais dans l'ensemble c'est une excellente chaux grasse qui bien cuite donne très peu de résidu par les acides; l'acide nitrique dissout le tout ce qui prouve qu'il y a fort peu de matières étrangères au carbonate de chaux.

Son foisonnement est de double à son volume

Chaux de Gourgas à 8 Kil. de Lodève.

La chaux de Gourgas à 8 Kil. de Lodève, à la même composition que la précédente.

Son foisonnement est de presque le double

Mortiers de chaux hydraulique.

Mortier composé de Sable de Lergue et chaux hydraulique.

J'ai fait le 29 Avril, un mortier composé de 4 Kil. de chaux du Theil et de 0,010648 l. cubes de Sable de Lergues. – Ce mortier a été mis dans l'eau, le 29 Mai, c'est à dire un mois après son immersion dans l'eau, il en a été retiré. Ce mortier est très bon, nous dirons plus tard s'il adhère bien aux matériaux. L'expérience ci-dessus a démontré qu'il avait durci promptement dans l'eau et qu'il acquiert une solidité persistante, allant croissant avec le temps. – Aujourd'hui 15 juillet il oppose à l'écrasement une résistance à peu près égale à celle des calcaires tendres.

Mortier composé de Sable de Soulondre et chaux hydraulique.

Même expérience avec le sable de Soulondre.

Ce mortier est un peu supérieur à celui indiqué ci-dessus, grace aux éléments basaltiques contenus dans le sable.

Mêmes mortiers avec de la chaux hydraulique Lacourtarelle.

Le 30 Mai, même expérience avec de la chaux hydraulique de Lacourtarelle (Hérault.) jusqu'à présent les résultats sont identiques à ceux décrits ci-contre.

Bétons avec chaux hydraulique.

Les bétons faits avec des pierres calcaires des carrières près du pont Vinas, du sable de Soulondre ou de Lergue et de la chaux hydraulique du Theil ou de Lacourtarelle sont excellents. Il y aura lieu de faire l'analyse du prix de la chaux hydraulique de Lacourtarelle (Hérault.) pour l'introduire dans les prix du bordereau de la place de Lodève. – Si les expériences que nous avons faites de cette chaux sont confirmées dans un an, il sera, je crois avantageux de n'employer à l'avenir que de la chaux hydraulique de Lacourtarelle qui doit être d'un prix inférieur au prix de la chaux du Theil.

Mortier de chaux grasse de Vernette ou de Gourgas.

Toutes les expériences faites avec de la chaux grasse du pays et des sables de Lergue ou de Soulondre, ont donné d'excellents résultats, le mortier fait avec le sable de Soulondre est préférable.

Nous avons également employé dans la maçonnerie de fondations, un mortier composé de :

1 partie de chaux du pays.
1 partie de sable de rivière.
1 partie de cendres de houille, prise dans les usines.

Ce mortier est excellent. – La cendre de houille est riche en silice préparé par la température élevée qu'elle a subi, à la formation du silicate qui donne au mortier de la dureté.

Le 29 Mai, j'ai fait construire un massif de maçonnerie dans la cour de la caserne, composé de pierres calcaires du pont de Pozières et mortier hydraulique du Theil

Demoli le

Le même jour, j'ai fait construire un massif de maçonnerie dans la cour, composé de pierres calcaires du pont de Vinas et mortier hydraulique Lacourtarelle.

Demoli le

Le même jour, j'ai fait construire un mètre cube de béton, fait avec de la pierre calcaire et mortier hydraulique Lacourtarelle. –

Demoli le

Lodève le 15 juillet 1876.
Le Capitaine du Génie, Chef de Service.
Signé : Marinet.

Désinfectant.

Désinfectant composé de 1 K. de sulfate de fer, 1 K. de goudron pour 100 litres d'eau.

Dans les casernes de Montpellier et Ménard, j'ai employé le désinfectant suivant qui a donné de bons résultats. – Pour un kilogramme de sulfate de fer, on met 1 Kil. de goudron et on mélange dans 100 litres d'eau. – On obtient ainsi un mélange plus désinfectant que le sulfate de fer pur. – L'addition du goudron a de plus l'avantage d'être parfaitement saine par elle-même. – Il faut d'abord mélanger le sulfate de fer et le goudron.

Lodève, le 20 juillet 1876.
Le Capitaine du Génie, Chef de Service,
Signé : C. Marinet.

Les suivis de chantier, les problématiques rencontrées et les améliorations proposées - 1875 à 1880

Cote 2R397 – archives départementales de l'Hérault bâtiment

Menuiseries - ventilation : 1876 proposition faite d'intégrer des ventelles en partie hte des fenêtres

2R397 – Courrier du 27 juillet 1876 du Capitaine du Génie concernant les menuiseries et la problématique de ventilation des chambres

Genie
Plan d. Lodeve
annexe d. Montpellier

1876

Direction de Montpellier

Rapport sur le mode de ventilation à adopter pour l'aération des chambres de la Troupe dans le Casernement en construction à Lodeve.-

Les 12 mètres cubes d'air alloués au soldat sous tente minimum. M^r Bardeau (Dictionnaire d'hygiène et de salubrité tome IV page 334) adopte l'avis du général Morin qui exige pour les Casernes 30 mètres cubes le jour et 60 mètres cubes la nuit avec faculté de doubler en cas de besoin par heure et par individu. Je crois cette proportion nécessaire tenant dans notre climat de M^r Bouvet professeur agrégé de la faculté de Montpellier chargé du cours d'hygiène à l'Ecole d'agriculture -

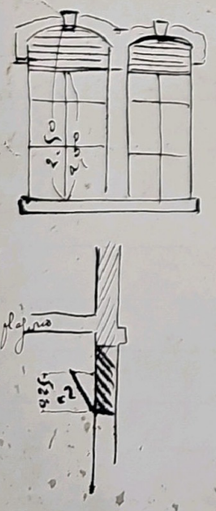
Le budget de l'Etat ne permettant pas de construire des Casernes assez vastes pour pouvoir donner à chaque soldat, la quantité d'air reconnue aujourd'hui nécessaire il faut avoir recours à des moyens artificiels pour que l'air confiné des chambres se renouvelle hygiéniquement possible et éviter ainsi la production de la plus grande quantité parti des maladies contractées dans les casernes actuelles par la trop petite quantité d'air donnée à chaque homme et le défaut de ventilation des chambres.

Dans le Casernement de reconstruction de Lodève les hommes auront 12^m.c 190 d'air dans les petites chambres de 12 hommes et 14^m.c 140 dans les grandes chambres de 24 hommes. Il y a donc lieu de chercher le moyen de renouveler l'air afin de substituer la qualité de l'air à la quantité.

La partie mobile vitrée aurait 2.00 de hauteur et la partie fixe 0,50 -

On disposera un plancher à qui dérigera le courant d'air vers le plafond. Cette disposition est nécessaire pour empêcher l'air froid et surtout froid et humide de descendre directement sur les hommes avant d'être mêlé à celui de la pièce et chauffé par lui.

Sur la façade Nord des casernes qui n'en ont pas ou l'esplanade on pourra de plus ajouter des tuyaux de dégagement à 0,15 du plafond dans chaque chambre -



Conclusion

Nous proposons de placer dans chaque chambre et à chaque fenêtre une persienne fixe au dessus de la partie mobile vitrée et 2 tuyaux de dégagement à 0,15 du plafond sur la façade des casernes dans chaque chambre - Ce système aurait 0,08 à 0,10 de diamètre (en fonte ogivale ventilée)

Lodève le 27 juillet 1876

Le Capt^e du génie Chef de Service

M. Marinier

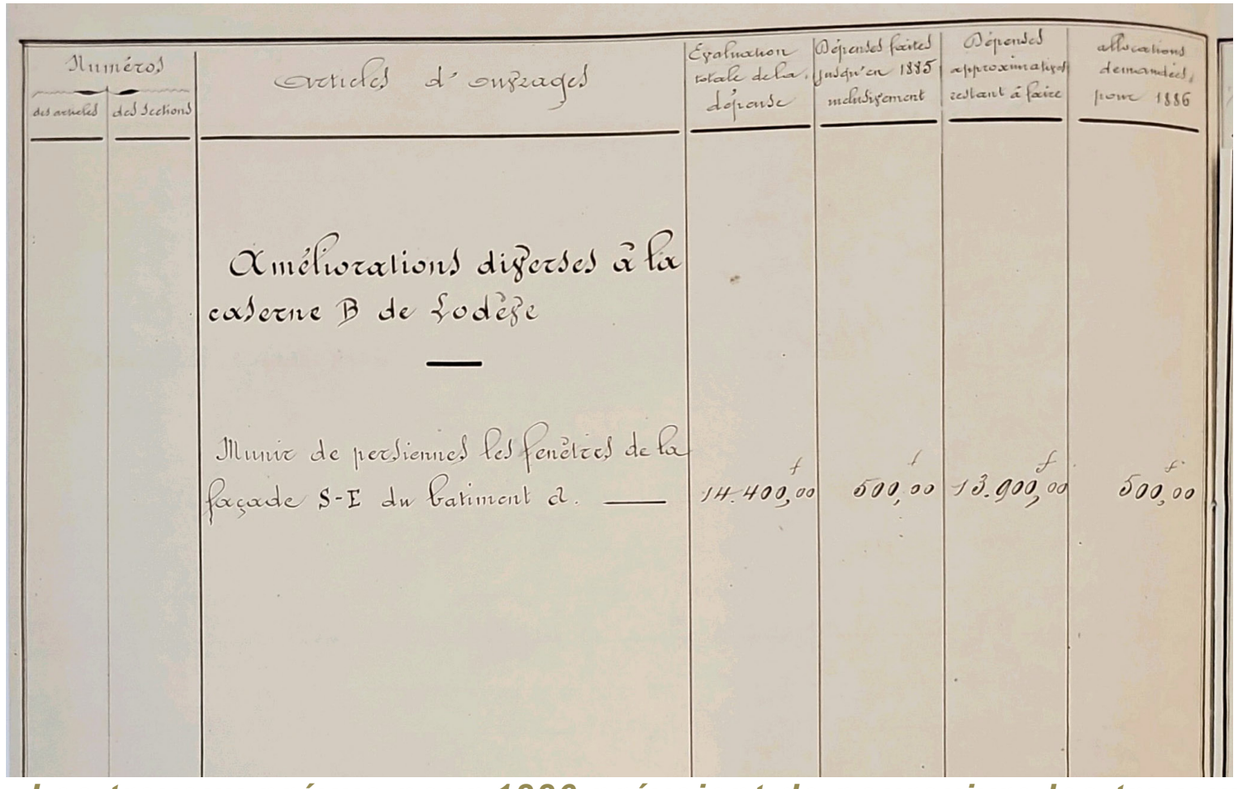
Vu et approuvé
Le Directeur du Génie
[illegible]

Les améliorations proposées - Extrait de l'Etat sommaire des ouvrages demandés pour 1886

Cote 2R398 – archives départementales de l'Hérault bâtiment

Pose de persiennes sur la façade S-E et de plafonds dans les combles

Cote 2R 398 Archives départementales de l'Hérault – Extrait de l'Etat sommaire des travaux demandés pour 1886

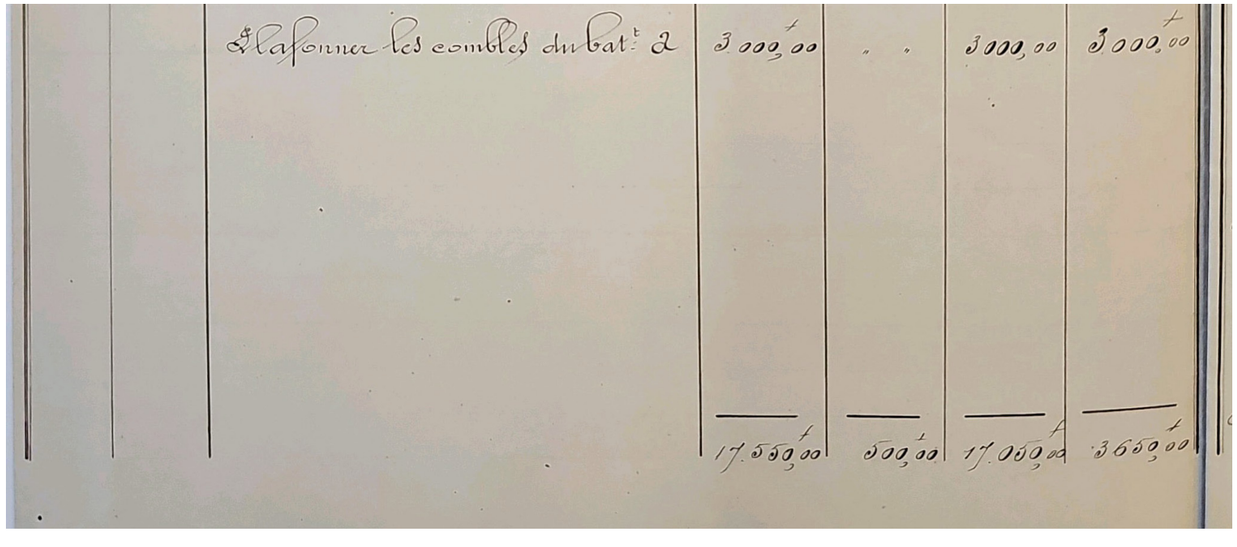


Numéros des articles	Numéros des Sections	Articles d'ouvrages	Estimation totale de la dépense	Dépenses faites jusqu'en 1885 inclusivement	Dépenses approximatives restant à faire	allocations demandées pour 1886
		Améliorations diverses à la caserne B de Lodève				
		Munir de persiennes les fenêtres de la façade S-E du bâtiment d. ——	14.400,00 f	600,00 f	13.900,00 f	600,00 f

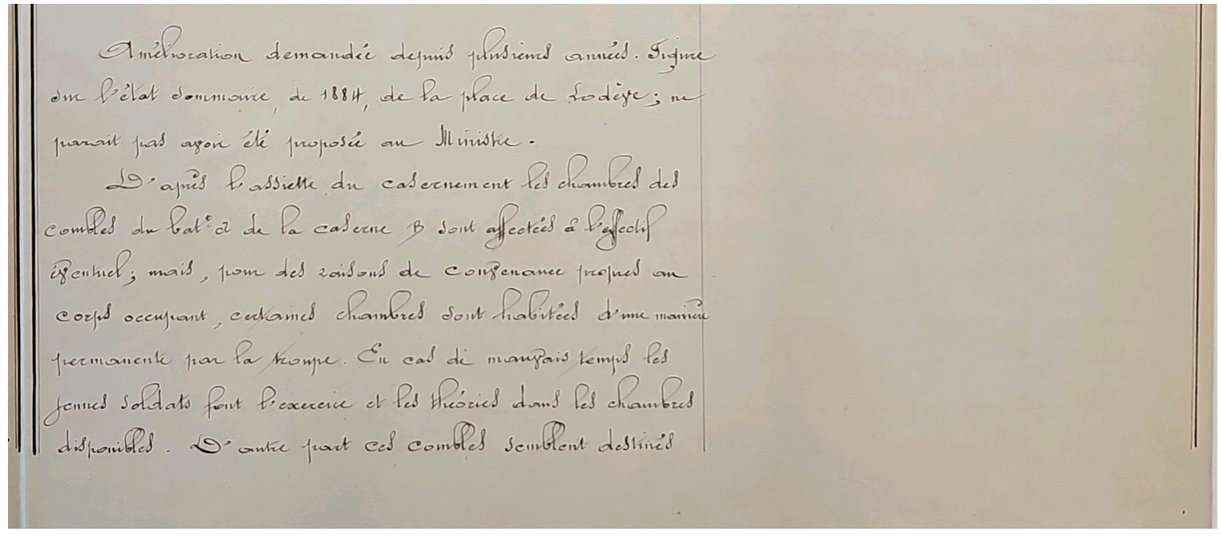
Après avis

de l'adjoint du Génie	du Chef de bataillon Chef du génie
Projet présenté en 1883 pour 1884 et admis en principe par le Ministre. Un premier crédit de 500f,00 a été accordé en 1884 sur la proposition de M. le Général Inspecteur qui a prescrit de demander pareille allocation mensuelle jusqu'à complet achèvt du travail (Voir l'état sommaire de 1884). Le crédit de 500f,00 demandé pour 1885 n'a pu être alloué faute de fonds.	Projet y était intimatif déjà favorisé.

Les travaux prévus pour 1886 prévoient de poursuivre les travaux de persiennes sur l'ensemble de la façade Sud*, travaux démarrés en 1884. On retrouve en façade Sud - mais également Nord (cf. Etat des façades)- la trace ou présence de gonds sur les baies géminées du bâtiments 750 (extrémité Est), cela concernait les locaux les locaux 156 à 164 repérés sur les plans de 1878 (ancienne infirmerie) et les locaux 187 à 189 (2ème étage) - **cf état des plans et façades et dossier des annexes**. On retrouve ces gonds assortis de feuillures sur une majorité des baies du 2ème étage bât. 750 coté Sud (simples et géminées) et Nord (baies géminées) et sur quelques baies des locaux au 1er étage.*



		Plafonner les combles du bat.t d	3.000,00 f	3.000,00 f		
			17.500,00 f	500,00 f	17.000,00 f	3.000,00 f



Amélioration demandée depuis plusieurs années. Figure dans l'état sommaire de 1884, de la place de Lodève; ne paraît pas avoir été proposée au Ministre.

D'après l'assiette du casernement les chambres des combles du bat.t d de la caserne B sont affectées à l'effectif éventuel; mais, pour des raisons de convenance propres au corps occupant, ces dites chambres sont habitées d'une manière permanente par la troupe. En cas de mauvais temps les jeunes soldats font l'exercice et les théories dans les chambres disponibles. D'autre part ces combles semblent destinés

Génie 27 avril

Circonscription de Montpellier

Place de Lodève

le 27 avril 1875

Direction de Montpellier

Rapport sur l'état des travaux du Casernement provisoire à Lodève.

La Caserne de la Ville sera en état de recevoir la troupe le Samedi 1er Mai. Soit 2 Cies hommes en 5. officiers et soldats.

Trois chantiers sont installés dans les usines Masson, Ménard & Chevalier, tous les travaux de réparations dans ces trois usines seront terminés vers le 30 ou 1er Mai, à l'exception du plancher du 1er étage de la maison Masson qui ne pourra être prêt qu'au dernier moment. - Les cuisines des Casernes de la Ville et Chevalier seront prêtes, il restera à installer les fourneaux François-Vaillant dans les usines Masson et Ménard, dès qu'ils arriveront à Lodève, ils sont demandés à Nancy.

Le Colonel du 18e de ligne a dit à Monsieur le Maire qu'il n'avait pas de volontaire d'un an, je me suis occupé, néanmoins, de chercher un logement pour 15 volontaires. Nous avons vu un local convenable, il y a peu de réparations à faire, le Maire va se mettre en mesure pour avoir ce local en location.

En resumé, les troupes pourront être installées dans le Casernement provisoire dès le 15 Mai prochain, mais si les fourneaux François-Vaillant ne sont pas arrivés à cette époque, une partie du régiment devra faire la soupe dans les marmites de Campement. - Les literies pourront être installées dans la Caserne de la Ville dès Lundi 3 Mai et dans les trois usines le 14 Mai au plus tard

On demande que les tables, les bancs, les ratelias d'armes et les planches à Cuffleterie soient

Les renseignements demandés à Mende nécessaires 85 volontaires en 1874 qui devaient être à Lodève, dans tous les cas il y en a eu, tôt ou tard en 1875 ou 1876 & la Municipalité sait qu'elle doit les loger

Le Lieutenant Chamel

fait à Montpellier, les ouvriers à Lodève n'ayant pas de bois propice.

Il y a donc lieu d'pourvoir de suite de la confection à cette partie de l'ameublement en bois ou.

Il serait de toute nécessité que le service du Génie ait un représentant à Lodève dès l'arrivée des troupes, — (Casernes Civil ou Militaire).

Monsieur le Maire désirerait qu'on put faire le Casernement définitif pour fin 1876; il donne pour raison que cela faciliterait les négociations de l'emprunt.

La Ville donnerait 300.000 francs en 1876, 300.000 en 1877 et 100.000 en 1878 dès que l'assemblée aura voté l'emprunt.

Lodève le 26 avril 1875

Signé: Chamel

Montpellier le 27 Avril 1875

Le Capitaine du Génie

Le Colonel Chef du Génie

Avis du Directeur du génie.

Le Directeur a prévenu au chef du génie de s'entendre avec le Maire pour que l'ameublement soit confectionné à Montpellier et payé par la Municipalité.

Les travaux devront finir aussi rapidement que possible, mais dans une petite localité qui ne présente pas grandes ressources on ne peut prendre d'engagement surtout depuis le vote de la loi sur les recrutements en 1874, les travaux de cette ville ont été suspendus pendant 6 semaines par cette cause, on voudrait terminer le casernement sur toute la surface de la France en 3 ans on s'expose à voir des mécomptes dans le temps et dans la dépense.

à Montpellier le 28 avril 1875

C. Chamel

Place de Lodève.
Annexe de Montpellier.

Quartier d'Infanterie pour 3 bataillons actifs d'infanterie.

Construit de 1875 à
Projet évalué à 780000 francs.
aux frais de l'Etat.

Convention avec la ville de Lodève du 4 Juin 1875.
- Subside. (100000 f) versés au trésor.
- Avances. (600000 f) remboursables en 12 annuités la 1re échéant le 30 Septembre 1876.
- Par l'Etat. (80000 f) (1)

Détail des Bâtiments.

Bt a.	Etage ½ souterrain	Lavabos, magasin aux voitures, magasin aux ordinaires, bureau de punition de sous-Officiers, Salles d'armes et de danse.	
	Rez-de-chaussée, Deux étages, Combles habitables	12 Compagnies de 82 hommes et le petit Etat-major.	
Bts b'. b².		"	Latrines.
Bt c.		"	Cuisine à la vapeur.
Bts d'. d². d³.	Rez-de-chaussée et 1er Etage.		Cantines pour 3 bataillons.
Bt e.		"	Ecurie pour 15 chevaux.
Bt f.		"	Magasin aux fourrages et sellerie.
Bts g'. g².		"	Locaux de punition des hommes.
Bts h'. h².	Rez-de-chaussée, 1er Etage.	Corps de garde, logement du caserner, bureau du Génie, Salle des rapports, Logement de l'Adjudant major, Bureau du major de la garnison, et locaux de punition.	
Bt i.		"	Magasin aux munitions.
Bts K'. K².		"	Latrines des pavillons d'entrée.

En toute propriété à l'Etat.

Champ de manœuvre.
De 13 hectares, 74 ares 58 ca à 5 fr. à l'Est de Lodève sur le territoire de la commune de Soumont. } à l'Etat.

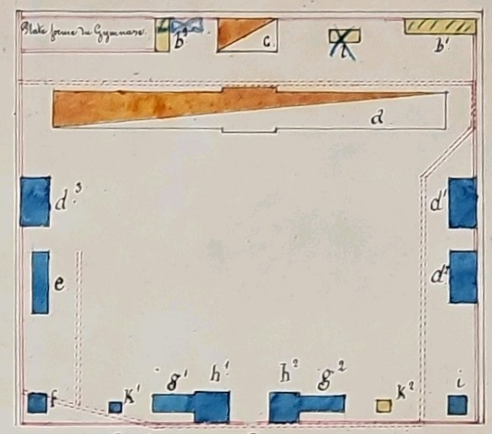
Champ de tir.
à 5 fr. à l'Est de Lodève, sur le champ de manœuvre. Portée extrême du tir 820 m 00. } à l'Etat.

(1) La somme de 80000 f provient de la surenchère faite à l'adjudication des travaux après la rédaction du contre projet et après le vote de la loi du 2 Août 1875.
La ville de Lodève par délibération du conseil municipal du 17 février 1876 s'engage à avancer à l'Etat ces 80000 f aux conditions de la loi susdite qui a approuvé la convention passée entre l'Etat et la ville de Lodève.
Une nouvelle loi sera donc nécessaire pour que la ville de Lodève avance aussi ces 80000 f avant le 1er Mars 1878.

Montpellier le
Le Chef de Bataillon, Chef du Génie.

Vu par le Lieutenant-Colonel, Directeur du Génie.
Montpellier, le

Plan d'ensemble.



Boulevard du Parc.

a	Entrepris en 1876, sera terminé en 1877. Pourra être occupé sans danger pour les troupes dès le 1er Mai 1878.
b'	Ne sera entrepris et terminé qu'en 1877.
b²	〃 〃 〃
c	Entrepris en 1876 sera terminé en 1877.
d'	Bâtiment entièrement terminé le 1er janvier 1877 occupé soit par les troupes soit par les magasins du Génie.
d²	〃 〃 〃
d³	〃 〃 〃
e. f.	Bâtiments entièrement terminés le 1er janvier 1877 occupés par les troupes.
g'	Bâtiment entièrement terminé le 1er janvier 1877 occupé en partie par les troupes.
g²	〃 〃 〃
h'	〃 〃 〃
h²	〃 〃 〃
i.	Bâtiment entièrement terminé le 1er janvier 1877. occupé par les munitions régimentaires.
K'	Bâtiment entièrement terminé le 1er janvier 1877. Sont occupés par des personnes logeant dans les pavillons d'entrée.
K²	Ne sera entrepris et terminé qu'en 1877.
l.	〃 〃 〃

Nota. - Les eaux passées par la ville pour le casernement provisoire, expirent le 1er Mai 1878.

Feuille N.° 1.

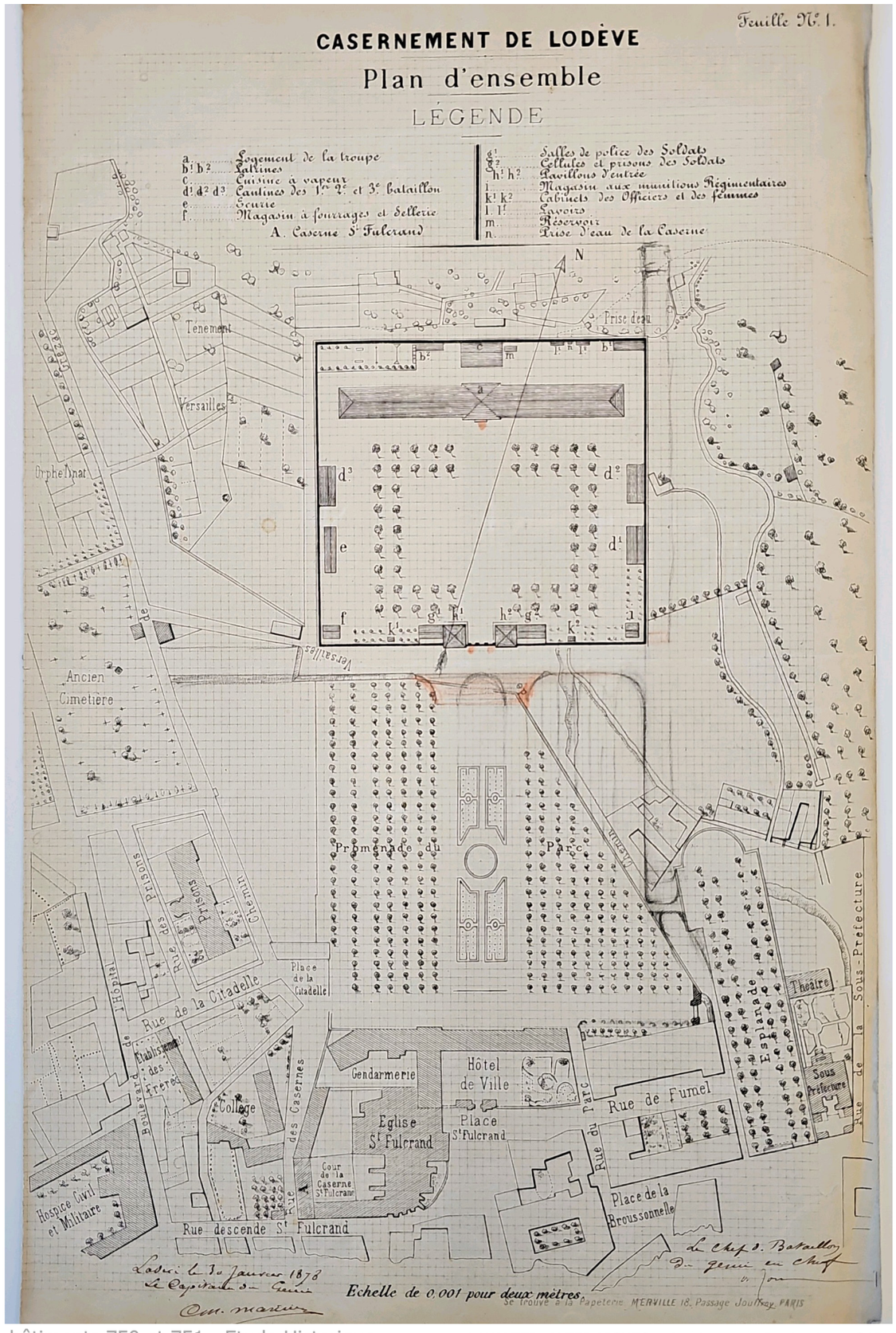
CASERNEMENT DE LODÈVE

Plan d'ensemble

LÉGENDE

a. Logement de la troupe
b¹ b². Latrines
c. Cuisine à vapeur
d¹ d² d³. Cantines des 1.er 2.e et 3.e bataillon
e. Ecurie
f. Magasin à fourrages et Sellerie
A. Caserne S.t Fulcrand

g¹. Salles de police des Soldats
g². Cellules et prisons des Soldats
h¹ h². Pavillons d'entrée
i. Magasin aux munitions Régimentaires
k¹ k². Cabinets des Officiers et des femmes
l. l¹. Lavoirs
m. Réservoir
n. Prise d'eau de la Caserne



Lodève le 31 Janvier 1878
Le Capitaine du Génie
Chm. marine

Echelle de 0,001 pour deux mètres.

Le Chef de Bataillon du génie en Chef
Vu bon

Se trouve à la Papeterie MERVILLE 18, Passage Jouffroy PARIS

Feuille N.° 2.

GÉNIE

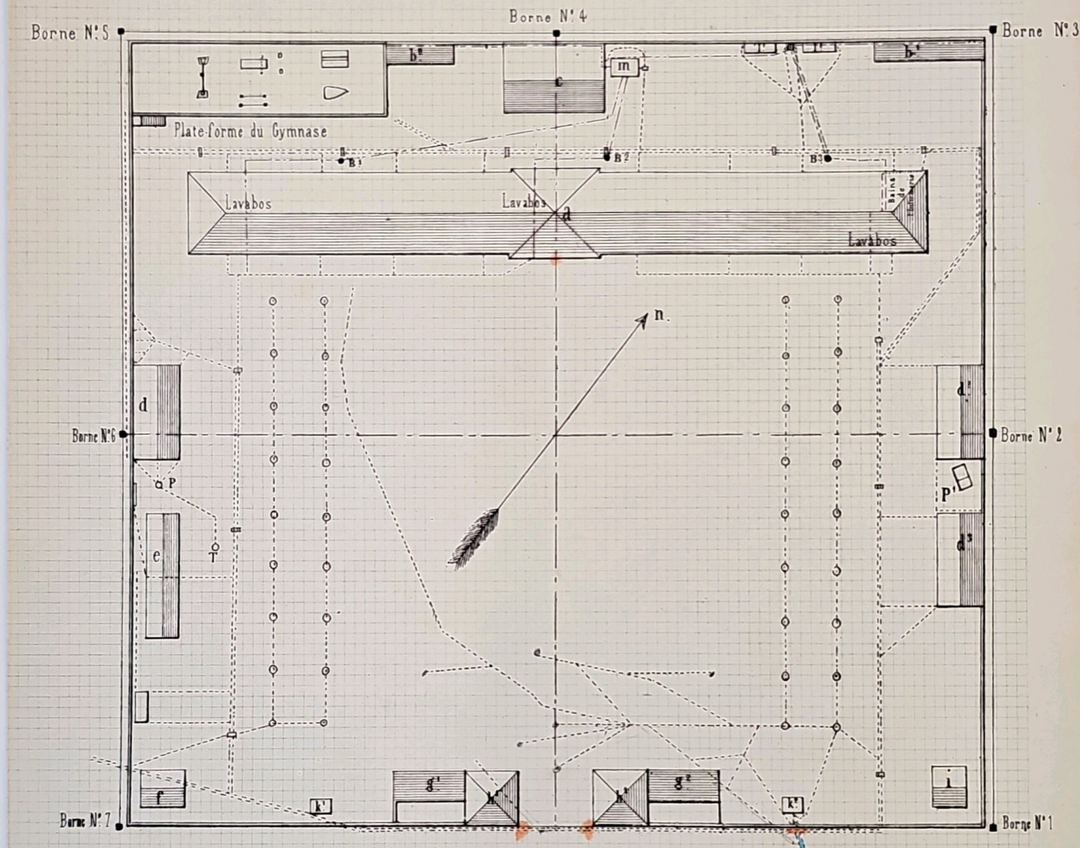
Direction de Montpellier

PLACE DE LODÈVE
Annexe de Montpellier.

PETIT ATLAS des Bâtiments Militaires

(Circulaire M.elle du 5 Juin 1849.)

PLAN D'ENSEMBLE DES DRAINAGES, AQUEDUCS, ÉGOUTS ET DISTRIBUTION DES EAUX POTABLES.



Echelle de 0,001 p.r 1 mètre.

LÉGENDE

a. Logement de la troupe
b¹ b². Latrines
c. Cuisine à vapeur
d¹ d² d³. Cantines des 1.er 2.e et 3.e Bataillons
e. Ecurie
f. Magasin à fourrage et Sellerie
g¹. Salle de police des Soldats

g². Cellules et prison des Soldats
h¹ h². Pavillons d'entrée
i. Magasin aux Munitions régimentaires
k¹ k². Cabinets des Officiers et des femmes
l¹ l². Lavoirs
m. Réservoir
n. Prise d'eau de la Caserne

Signes conventionnels.

Aqueducs et égouts
Drainages

Distribution des eaux potables _ _ _ _ _
P. P¹. Puits. — T. Trop plein du puits P
B¹ B² B³ Bornes-fontaine

A Lodève, le 31 Janvier 1878.
Le Capitaine du Génie, Chef de Service
Chm. marine

A Montpellier le 31 Janvier 1878.
Le Chef de Bataillon, Chef du Génie.
V.

Se trouve à la Papeterie MERVILLE 18, Passage Jouffroy PARIS

GÉNIE

Direction de Montpellier

PLACE DE LODÈVE
Annexe de Montpellier

1878

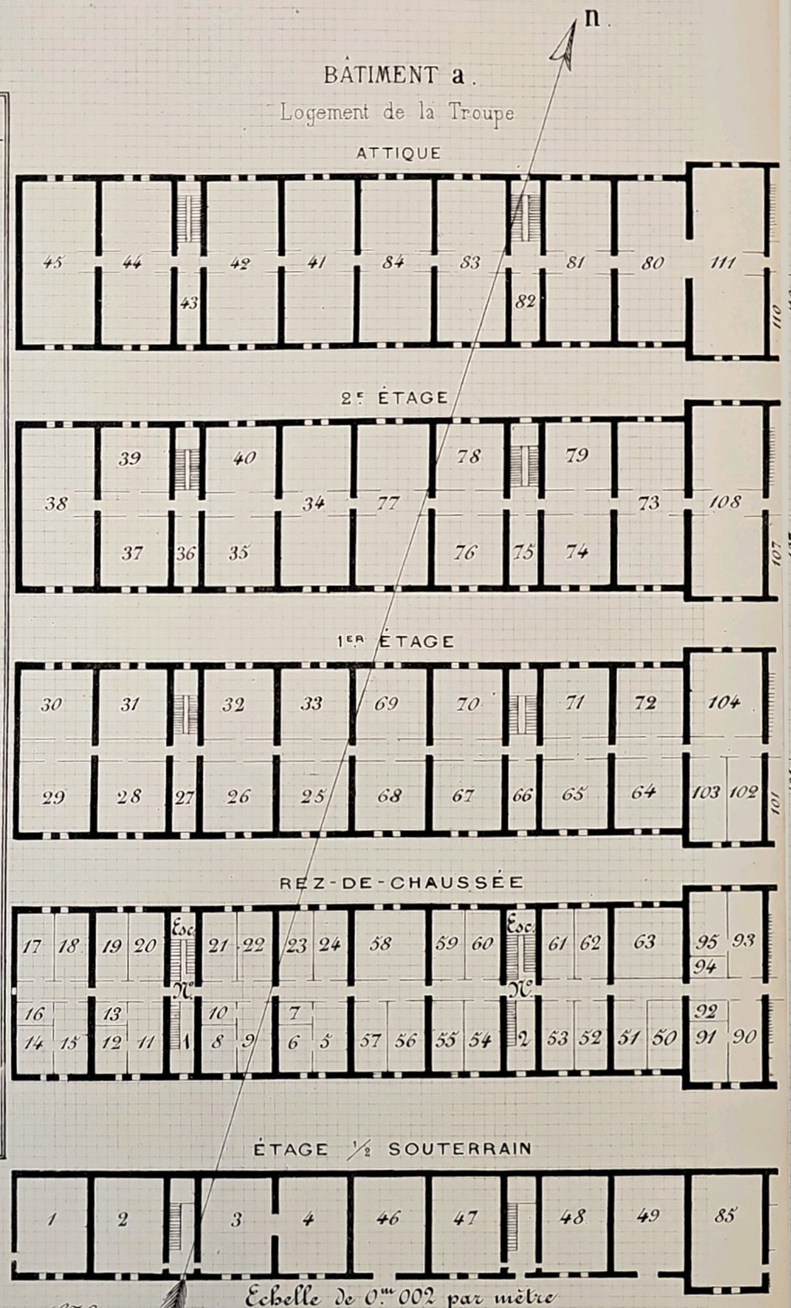
Feuille N.° 3.

PETIT ATLAS des Bâtiments Militaires

(Circulaire M.elle du 5 Juin 1849)

LÉGENDE

Escalier	Etage	Numéros des pièces	Affectation	S. Off.	Hom.
	½ S	1	Salle d'armes des Officiers	"	"
		2	Lavabo	"	"
		3, 4	Salle d'armes des S. Off.ers	"	"
		5 à 16	Sergents Majors du 1.er B.on	4	"
		17	Sous-Officiers	2	"
N.° 1	R d C	18, 23	Sous Officiers	4	"
		19, 21, 22, 24	Idem	8	"
		20	Adjud.t M.tre d'escrime	1	"
	1.er	25, 26, 28 à 33	Hommes	"	96
		27	Sous-Officiers	2	"
	2.e	34, 35, 37 à 40	Hommes	"	98
		36	Sous Officiers	2	"
		41, 42, 44, 45	Hommes	"	98
	Attique	43	S. Off. de l'eff. éventuel	"	"
		47	Magasin des accessoires des voitures régiment.res	"	"
		46	Magasin aux voitures pompe à incendie	"	"
	½ S	48	Mulétiers et Cap.e des équi.s	"	4
		49	Magasin aux voitures	"	"
		50 à 53, 55 à 57	Sous Officiers et Cap.es	20	4
		59 à 62	Tambours	"	"
N.° 2	R d C	54	Tambour-Major	1	"
		58	Sapeurs et Ouv.rs d'art	"	12
		63	Hommes	"	12
	1.er	64, 65, 67, 68, 69 à 72	Hommes	"	96
		66	Sous-Officiers	2	"
	2.e	73, 74, 76, 77, 78, 79	Hommes	"	96
		75	Sous Officiers	2	"
	Attique	80, 81, 83, 84	Hommes	"	96
		82	S. Off. de l'effect. éventl.	"	"
	½ S	85	Lavabo	"	"
		86	Lithographie et reliure	"	"
	R d C	87 à 98	Sergents Maj. du 2.e B.on	4	"
		99, 100, 102	Adjudants	3	"
N.° 3	1.er	101	Vaguemestre	1	"
		103	Sous Chef de musique	1	"
	2.e	104, 105	Musiciens	"	28
		106 à 108	Hommes	"	62
		109	Hommes	"	28
	Attique	110	Chambre de l'horloge	"	"
		111	Salle de répétition	"	"
			A reporter	57	730



A Lodève, le 30 Janvier 1878.
Le Capitaine du Génie, Chef de Service.
Cm. marinier

Echelle de 0.m 002 par mètre

A Montpellier, le 21 Janvier, 1878.
Le Chef de Bataillon, Chef du Génie.

Se trouve à la Papeterie MERVILLE 18, Passage Jouffroy PARIS

GÉNIE

Direction de Montpellier.

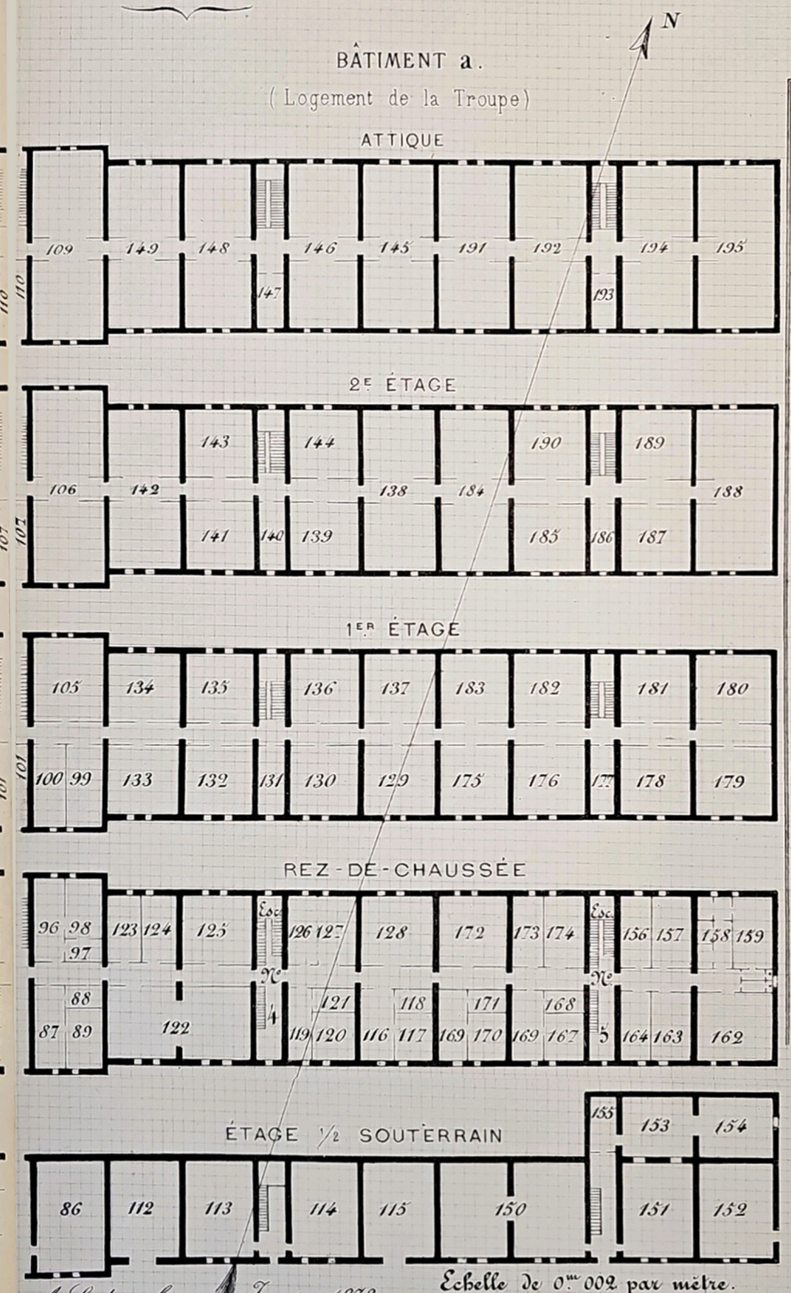
PLACE DE LODÈVE
Annexe de Montpellier.

1878.

Feuille N.° 4.

PETIT ATLAS des Bâtiments Militaires

(Circulaire M.elle du 5 Juin 1849.)



A Lodève, le 30 Janvier 1878
Le Capitaine du Génie, Chef de Service.
Cm. marinier

Echelle de 0.m 002 par mètre.

A Montpellier, le 31 Janvier, 1878.
Le Chef de Bataillon, Chef du Génie.

Se trouve à la Papeterie MERVILLE 18, Passage Jouffroy PARIS

LÉGENDE

Escalier	Etage	Numéros des pièces	Affectation	S. Off.	Hom.
			Report	57	730
	½ S	112 - 115	Magasin aux voitures	"	"
		113 - 114	Locaux des capitaines des Sous-Officiers	"	"
		116 à 121	Sergt.s majors du 3.e B.on	2	"
		122	Bibliothèque des Offic.rs et Salle de conférence	"	"
N.° 4	R d C	123 - 124 - 126 - 127	Sous-Officiers	8	"
		125	Bibliothèque des S. Off.	"	"
		128	Salle d'étude des Vol.rs d'un an	"	"
	1.er	129 - 130 - 132	Hommes	"	84
		133 - 135 à 137	Sous Officiers	2	"
		131	Musiciens	"	10
	2.e	134	Hommes	"	96
		138 - 139 - 141 à 144	Sous Officiers	2	"
		140	Hommes	"	96
	Attique	145 - 146 - 148 - 149	S. Off. de l'effectif éventl.	"	"
		147	Salle de danse	"	"
	½ S	150	Lavabo	"	"
		151	Magasin du Génie	"	"
		152	Magasin des vivres	"	"
		153 - 154	Petit Magasin dépendant des pièces 153 - 154.	"	"
	R d C	155	Infirmerie (Salle de V.) Pharmacie, Lingerie, Chambre du Caporal, Bains des galeux, Bains des malades, blessés, convalescents, Cabinets d'aisance dont un pour les galeux	"	1
N.° 5		156 à 164		"	
		166 à 171	Sergt.s majors du 3.e B.on	2	"
		172	Ecole du 2.e degré	"	"
		173	Sous Officiers	2	"
		174	Bureau de la Comm.on des Ordinaires	"	"
	1.er	175 - 176 - 178 à 183	Hommes	"	96
		177	Sous Officiers	2	"
	2.e	184 - 185 - 187	Hommes	"	98
		188 à 190	Sous Officiers	2	"
	Attique	191 - 192 - 194 - 195	Hommes	"	98
		193	S. Off. de l'effectif éventl.	"	"
			Totaux	79	1309
			Total général	1388	

Bâtiment à 1388
Caserne St Fulcran 83
Total 1471

Effectif normal 1059
Effectif éventuel 2/5 412
Total 1471

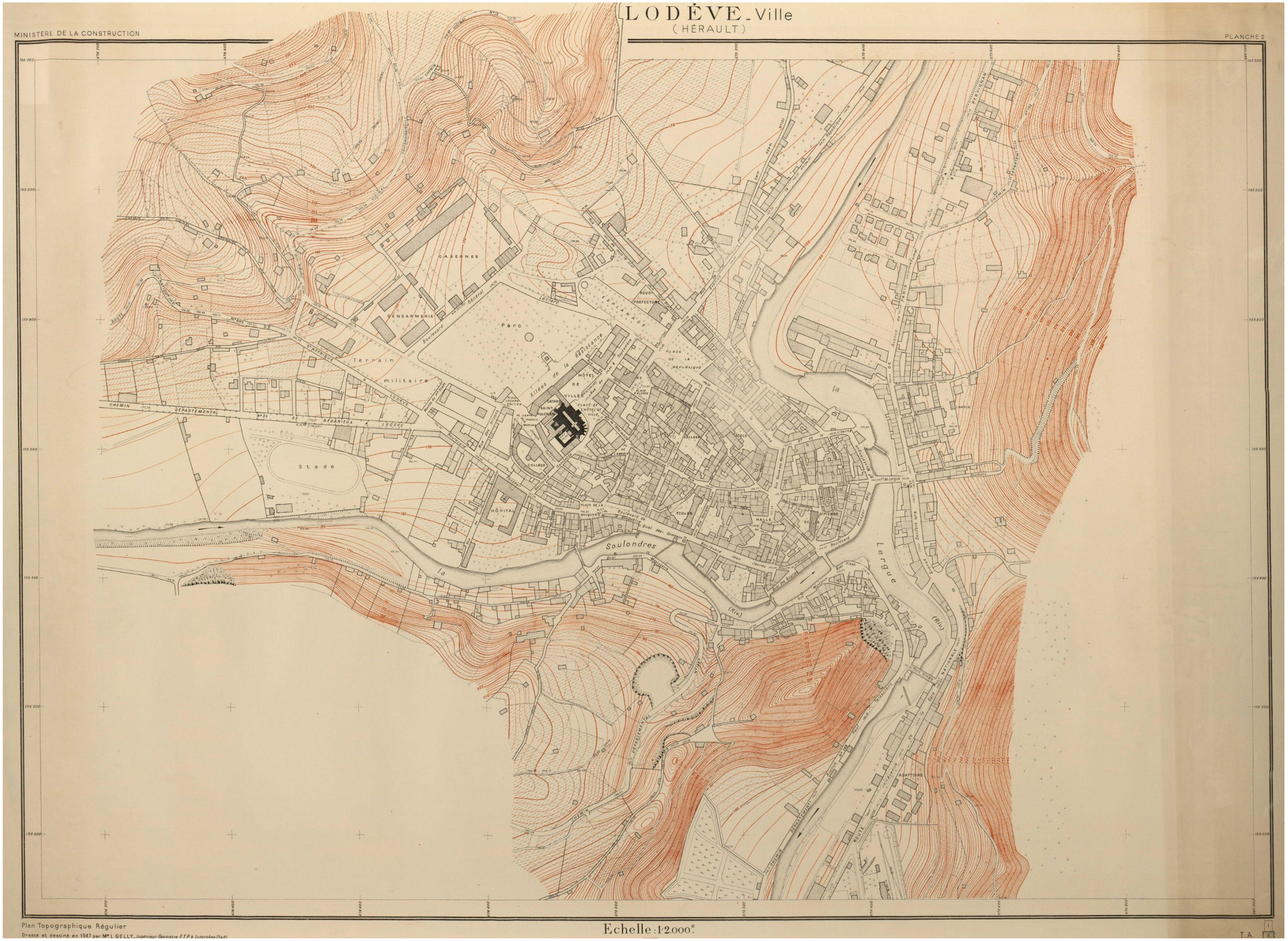
Plans topographiques et vues aériennes anciennes

Les plans topographiques de 1947 (plusieurs éditions et/ou versions existent) et les vues aériennes témoignent de l'impact du casernement sur le territoire de Lodève.

Les vues aériennes permettent d'observer des évolutions sensibles du traitement des espaces libres de la caserne.

Plan topographique de Lodève de 1947

Cote - 11 Fi 158 Lodève : planche 2, 1947 – Archives départementales de L'Hérault



Le site au travers des vues aeriennes anciennes – 1937

https://remonterletemps



Extrait de la prise de vue aérienne du 30 août 1937 *Cliché IGNF_PVA_1-0__1937-08-30__C2844-0551_1937_NP4_1710*

Le site au travers des vues aeriennes anciennes – 1947

https://remonterletemps



Prise de vue aérienne du 07 juillet 1947 *Cliché IGNF_PVA_1-0__1947-07-22__C2643-0131_1947_CDP2670_0006*

Le site au travers des vues aeriennes anciennes – 1962

https://remonterletemps



Prise de vue aérienne du 14 juillet 1962 *Cliché IGNF_PVA_1-0__1962-07-14__C2643-0121_1962_CDP1902_8386*

Le site au travers des vues aeriennes anciennes – 1981

https://remonterletemps



Extrait de la prise de vue aérienne du 29 septembre 1981 *Cliché IGNF_PVA_1-0__1981-09-29__CN81000014_1981_IFN34_IRC_8878* *Infra-rouge couleur*

Le site au travers des vues aeriennes anciennes – 1992

https://remonterletemps



Extrait de la prise de vue aérienne du 14 juin 1996 *Cliché IGNF_PVA_1-0__1996-06-14__C96SAA1252_1996_FD30-34_1488*

Cartes postales anciennes

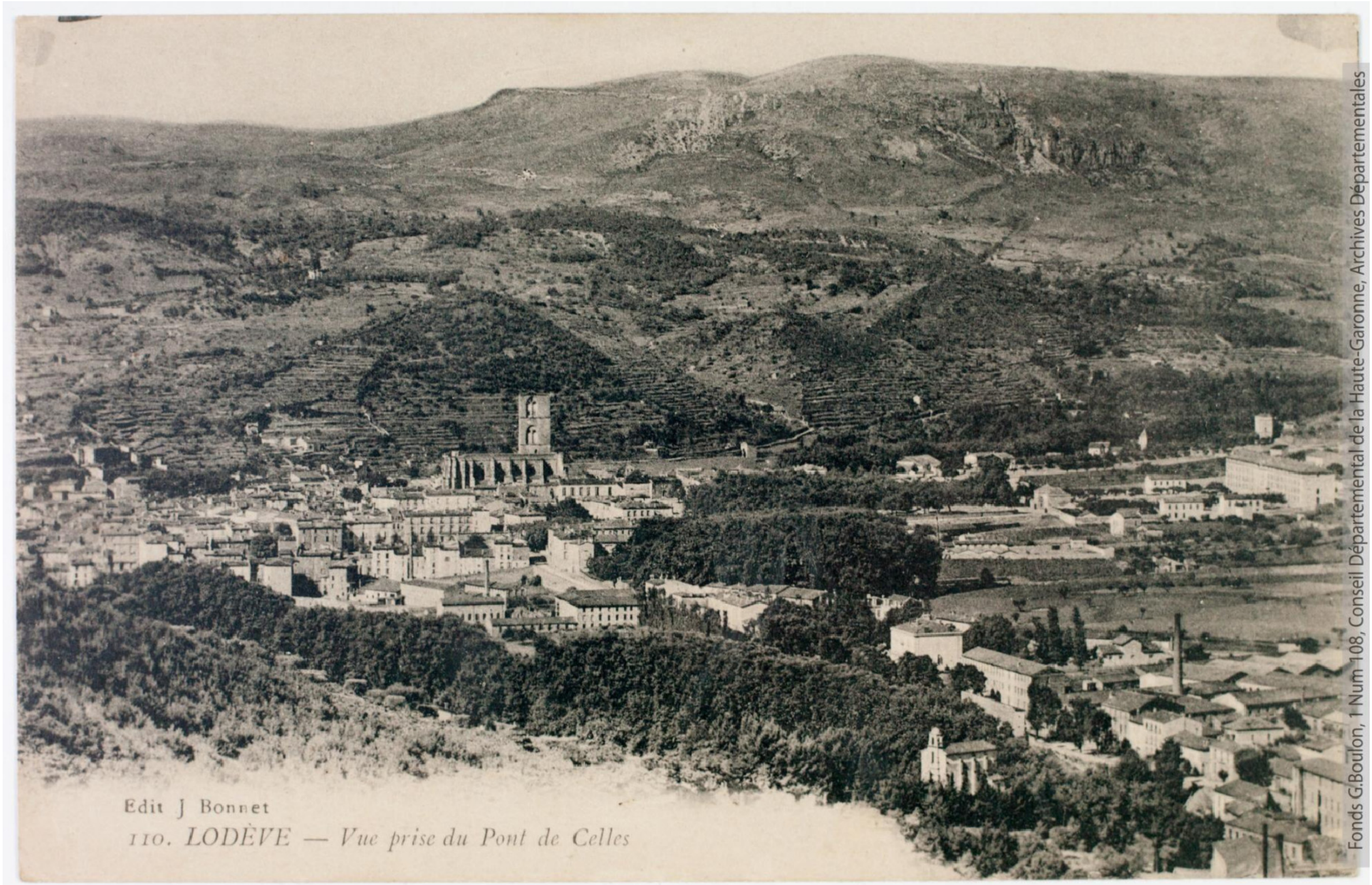
Les cartes postales anciennes, avec les vues d'ensembles montrent toujours le caractère emblématique de la Caserne à l'échelle de la ville et du paysage Lodève.

Les vues rapprochées permettent de compléter les informations sur la construction des bâtiments non donnés par les plans de 1878 (cf. ci-avant – Les plans de 1878 correspondent aux plans des ouvrages réalisés), ces documents ne font pas état des façades).

2 Fi CP 63 Lodève - Vue générale. / [Anonyme]. 1910 – Archives départementales de l'Hérault



110. Lodève : vue prise du pont de Celles. - 8 avril 1918. *Archives de Haute-Garonne*



Les cartes postales anciennes

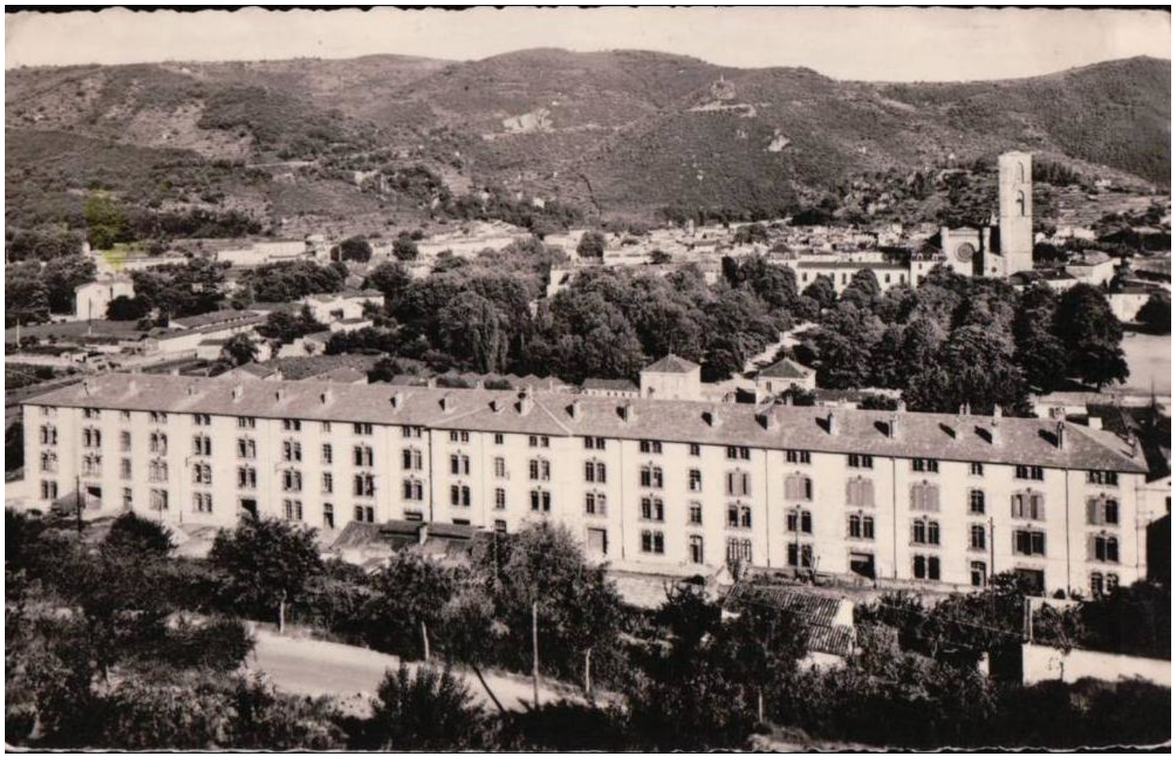
Les vues d'ensembles

Centre ville et le Grezac en fond avec Les toitures de la Caserne



https://p.cartorum.fr/recto/maxi/000/425/523-lodeve-lodeve-vue-prise-des-tines



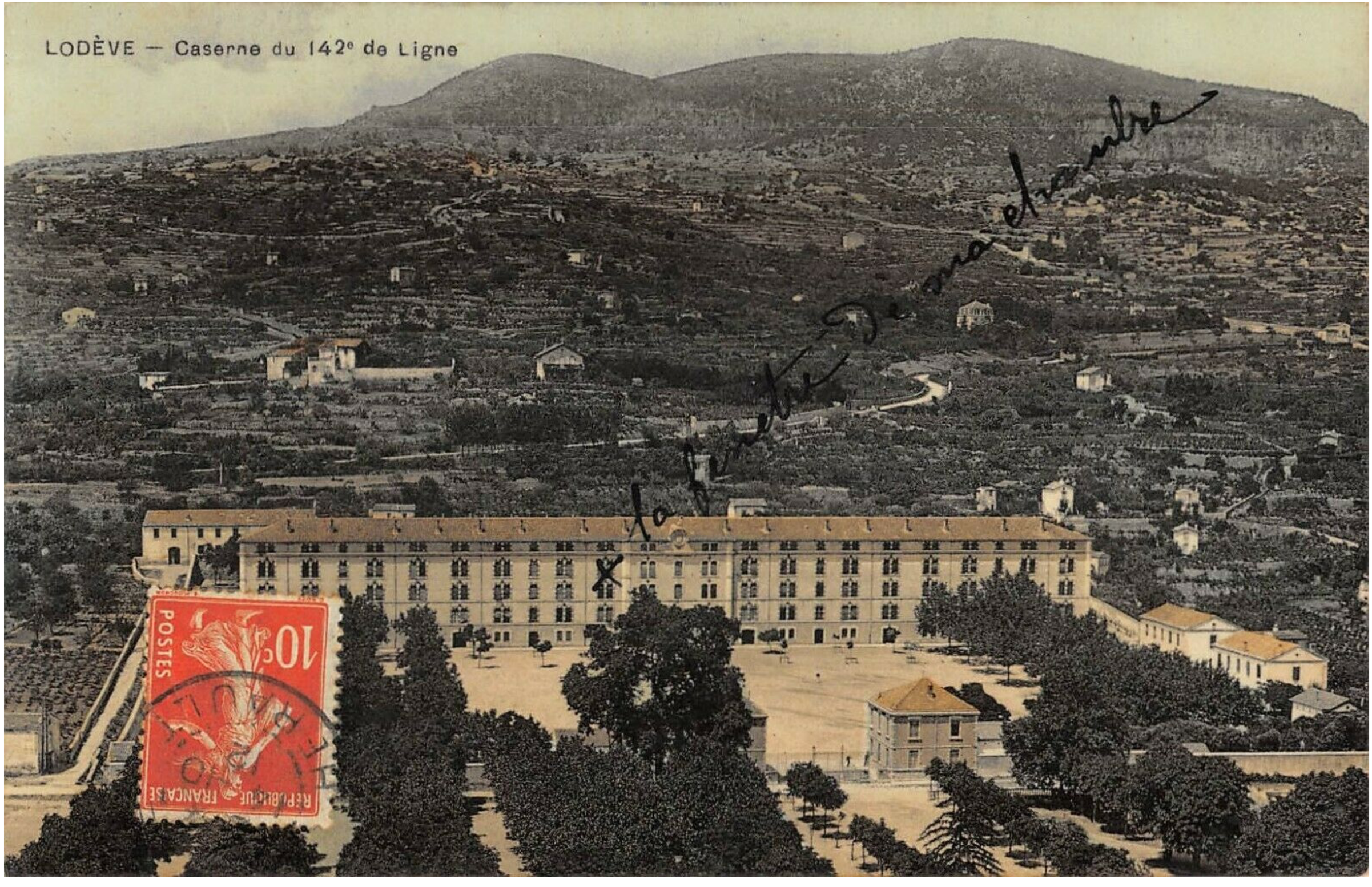




Les cartes postales anciennes

Les cartes de la caserne

https://cartorum.fr/carte-postale/549501/lodeve-caserne-du-142e-de-ligne p-de-la-peraudiere



Carte de la caserne envoyée le 18 octobre 1915 par Antoine Andrieu - Archives Cantal - 6 NUM 182 - Album de Marie-Thérèse Andrieu



Les cartes postales anciennes

La caserne - vues Sud-Ouest et Nord-Est

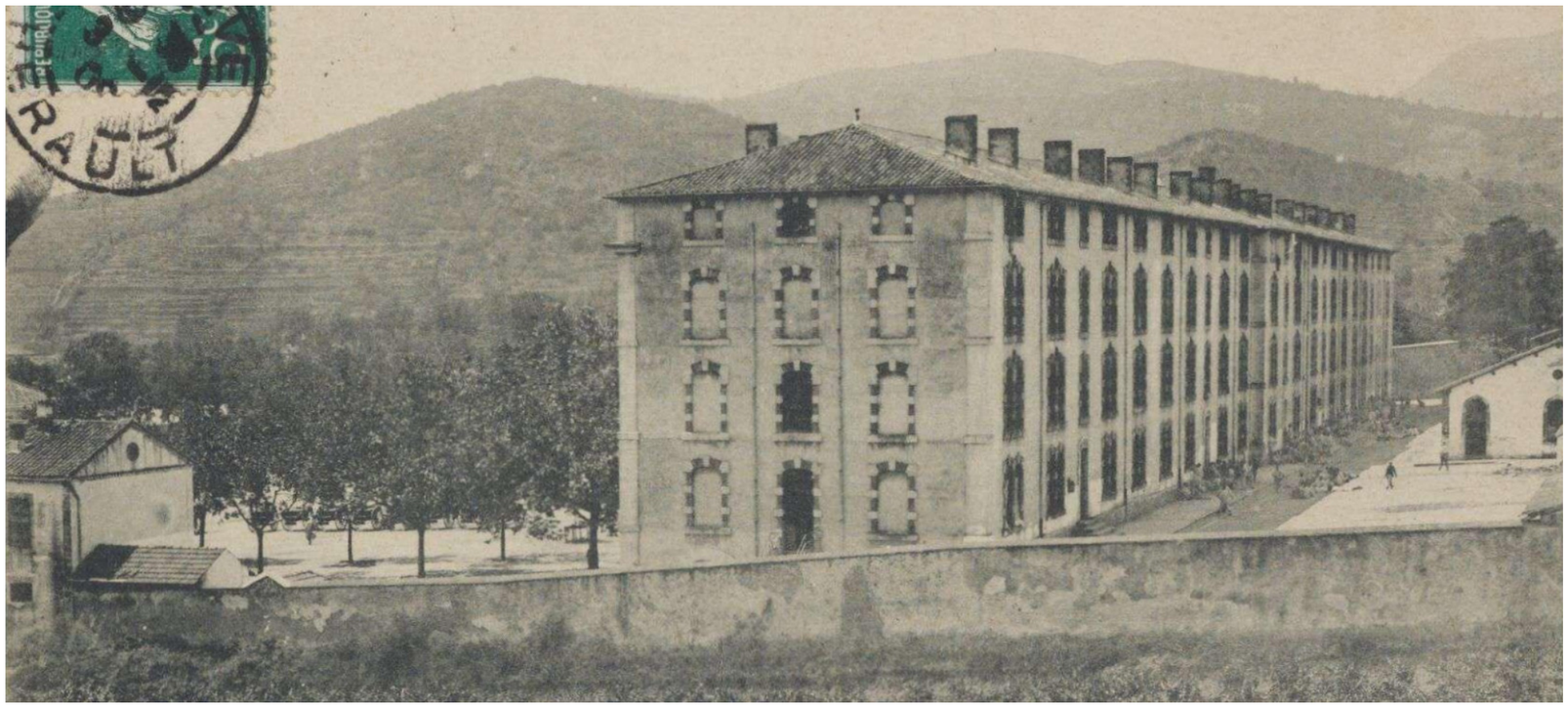
Extrait de la carte ref. ci-contre, avec le pignon Ouest de la Caserne



2 Fi CP 7902 22. Lodève - La Caserne. / Edit. J. Bonnet



Vue Nord-Est avec le pignon Est de la Caserne (identique au pignon Ouest) – Coté Nord, on observe les emmarchements au niveau des entrées



2 Fi CP 66 Lodève - La Caserne et ses deux cours Artignan R. (photogr.) 1909

